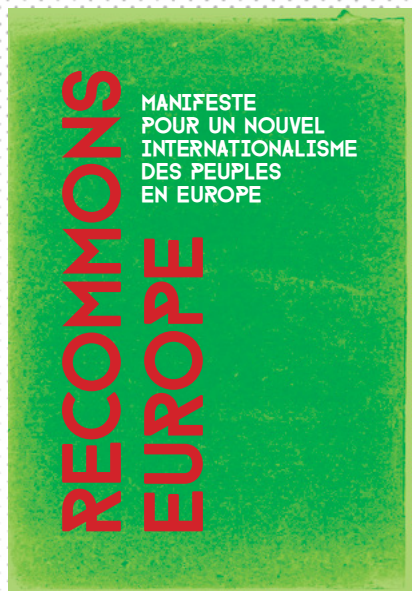


SONS ECONOMIE EUROPE

L'IMPACT SUR LE SUD
DES POLITIQUES
EUROPÉENNES ET
LES ALTERNATIVES
POSSIBLES

août 2020



ReCommonsEurope est un projet initié par deux réseaux internationaux, le CADTM et EReNSEP, ainsi que par le syndicat basque ELA afin de contribuer aux débats stratégiques qui traversent la gauche populaire en Europe aujourd'hui. Le *Manifeste pour un nouvel internationalisme des peuples* a été rédigé en un an par seize personnes actives dans six pays différents (Belgique, Bosnie, État Espagnol, France, Grèce et Grande-Bretagne), militant dans des organisations et mouvements différents (syndicats, partis politiques, mouvements d'activistes) et disposant d'expertises diverses et complémen-

taires (économie, sciences politiques, philosophie, anthropologie, droit, écologie, syndicalisme, féminisme, solidarité Nord/Sud, etc.). Trois générations d'âge sont représentées. Le Manifeste est soutenu par plus de 160 signataires provenant de 21 pays européens différents. Parmi ces 160 signataires, les femmes sont majoritaires. Il a été publié pour la première fois le 21 mars 2019, en français, anglais et espagnol. Il est disponible à cette adresse :

www.cadtm.org/Manifeste-pour-un-nouvel-internationalisme-des-peuples-en-Europe

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 - Le cadre général des relations entre le Nord, en particulier les pays européens, et le Sud

CHAPITRE 2 - Abolir les créances illégitimes et odieuses réclamées par les pays d'Europe à des tiers. Donnons la priorité absolue à la garantie des droits humains

CHAPITRE 3 - Mettre fin aux politiques néocoloniales de l'UE en matière de commerce et d'investissement

CHAPITRE 4 - Mettre fin aux politiques migratoires inhumaines de l'Europe forteresse

CHAPITRE 5 - Vente d'armes et conflits armés : sortir du cercle vicieux

CHAPITRE 6 - Face aux crimes passés des puissances coloniales européennes et au néocolonialisme européen, des réparations s'imposent

AVANT PROPOS

L'année 2020 a été marquée par deux événements qui ont indiqué, une fois de plus, les limites du système capitaliste. D'abord, la pandémie de Covid-19 due au nouveau coronavirus SARS-CoV-2, responsable de la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes, a mis en évidence la vulnérabilité des sociétés humaines en l'absence de services de santé publique dotés de moyens suffisants. Elle a aussi permis de montrer quelles sont les activités essentielles à la vie des sociétés humaines. Deuxièmement, la pandémie a précipité la plus grande crise économique depuis les années 1930. En révélant la fragilité de sociétés soumises à une extrême rapidité des échanges et dotées de chaînes de production internationalisées, la pandémie montre aussi les aspects les plus irrationnels du système économique qui régit et structure les rapports sociaux sur

la quasi-totalité de la planète. Ainsi, le capitalisme apparaît comme étant incapable non seulement de subvenir aux besoins humains élémentaires mais aussi de reproduire son propre fonctionnement. L'ensemble des gouvernements qui essayent de ménager la loi du profit et la défense de la vie de leurs citoyen-ne-s se retrouvent inéluctablement tentés de défendre la première face à la seconde.

Les politiques néolibérales d'ajustement structurel, impulsées depuis des décennies, ont joué un rôle important dans l'augmentation des inégalités et, en fin de compte, dans la manière dont s'est propagée l'épidémie. Une épidémie qui – contrairement à une idée répandue – fait bien la différence entre origines et entre classes sociales, touchant notamment celles et ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sociale. Elle a touché aussi plus fortement

les pays qui, sous prétexte de maintenir une stricte discipline fiscale, ont renoncé ou n'ont pas eu accès à la construction d'un système de santé performant et accessible. Ainsi, alors que de nombreux pays dits du Nord expérimentent les conséquences néfastes des privatisations et coupes budgétaires qui ont été appliquées dans les dernières décennies, les pays du Sud se trouvent pour la plupart empêchés de développer des systèmes de santé performants en raison du lourd fardeau que les dettes font porter sur leurs comptes publics.

Dans l'Union européenne, la crise a de nouveau été marquée par une incapacité pour les États membres de coordonner leurs réponses et d'élaborer des stratégies communes. Alors que la petite île de Cuba – soumise à un blocus étatsunien depuis 60 ans –, fidèle à sa politique de solidarité internationale

(démontrée récemment en Haïti ou en Afrique contre le virus Ebola), envoyait des équipes médicales dans plus d'une vingtaine de pays dont l'Italie durement touchée par la pandémie, les politiques des États membres de l'UE dans ce domaine ont été plus que timides si ce n'est inexistantes. Aucun stock de masques ou de matériel médical n'avait été décidé en commun dans l'UE. Pas la moindre équipe médicale européenne. Le repli national voulu par les forces d'extrême-droite a marqué un point lorsque les différents gouvernements ont fermé leurs frontières (de façon tout à fait désordonnée). Ce n'est qu'après des mois de tergiversations que les États membres de la zone euro semblent s'accorder, à reculons, à mutualiser une partie de leurs dettes souveraines – une décision que les plus forts ne manqueront pas de faire payer aux plus faibles en continuant de

plus belle la féroce compétition qui caractérise l'Union économique et monétaire.

En ce qui concerne la défense des intérêts de la classe capitaliste et de ses entreprises, en revanche, les États membres de l'UE, comme les autres pays du Nord, ont su développer une même orientation politique visant, comme lors des sauvetages bancaires survenus à partir de 2008, à socialiser les pertes des grandes entreprises (sans garanties sur le maintien des emplois) en y injectant de vastes sommes d'argent public. Pour ce faire, les États membres de l'UE n'ont pas hésité à abandonner de concert le dogme de la discipline fiscale et budgétaire sur base duquel la Grèce et d'autres pays de la périphérie européenne avaient pourtant été désignés comme de mauvais élèves et forcés d'adopter de sévères cures d'austérité lors de la crise précédente. Les gouvernements européens consentent ainsi de nouveau à augmenter leur dette publique afin de venir en aide au grand capital, et donc de faire payer la crise aux populations.

L'impact spécifique de la pandémie de Covid-19 dans les pays du Sud est un exemple marquant de l'ac-

centuation des inégalités entre les différentes régions du monde. C'est une situation dans laquelle l'Union européenne et de nombreux États européens ont une responsabilité importante, de par les politiques menées hier et aujourd'hui vis-à-vis de ces pays du Sud. Toute force aspirant à incarner une rupture avec l'ordre capitaliste dominant sur le continent européen doit agir pour que cesse l'exploitation des peuples du Sud.

Le présent travail est le fruit du projet *ReCommonsEurope*, que nous menons au sein du consortium *Citizens for Financial Justice* depuis 2019. Précédemment, à partir de 2018, ce projet a engagé le CADTM, en collaboration avec l'association *European Research Network on Social and Economic Policy* (EReNSEP) et le syndicat basque *Eusko Langileen Alkartasuna* (ELA), dans un travail visant à nourrir le débat sur les mesures qu'un gouvernement populaire en Europe devrait mettre en place prioritairement. **Ce travail d'élaboration concerne tous les mouvements sociaux, toutes les personnes, tous les mouvements politiques qui veulent un changement radical en faveur des 99 %.** Fidèles à notre volonté d'élaborer

des propositions concrètes par rapport à des problématiques immédiates, nous avons choisi d'intituler le présent projet « L'impact sur le Sud des politiques européennes et les alternatives possibles ».

Avec cette deuxième phase, nous cherchons à définir un ensemble de propositions claires que devrait mettre en œuvre un gouvernement populaire pour modifier réellement et en profondeur les relations injustes entre les États européens et les peuples du Sud Global. À cette fin nous menons un processus d'élaboration de textes, sur la base d'un travail commun entre activistes, militant·e·s politiques, chercheurs et chercheuses de pays du Sud et du Nord. Ce travail concerne les axes suivants : les dettes réclamées par les pays du Nord, en particulier les pays européens, aux pays du Sud ; les accords de libre-échange ; les politiques migratoires et de gestion de frontières ; le militarisme, le commerce des armes et les guerres ; enfin, les politiques de réparations concernant la spoliation de biens culturels. Dans cette brochure, afin de fixer un cadre général, nous reprenons en l'adaptant le chapitre international du Manifeste pour un nouvel internationalisme des

peuples en Europe¹ signé en 2019 par plus de 160 personnes provenant de 21 pays européens. Ce manifeste publié en quatre langues (français, castillan, anglais et serbo-croate) présente les mesures les plus urgentes concernant les questions suivantes : la monnaie, les banques, la dette, le travail et les droits sociaux, la transition énergétique dans le but de construire un éco-socialisme, les droits des femmes, la santé et l'éducation, ainsi que plus largement les politiques internationales et le besoin de promouvoir des processus constituants.

Plus que jamais, nous pensons qu'il est essentiel de nourrir et développer les débats portant sur les alternatives à un système qui montre de plus en plus son incompatibilité avec un droit aussi fondamental que celui de mener une vie digne.

¹ Disponible à l'adresse : www.cadtm.org/Manifeste-pour-un-nouvel-internationalisme-des-peuples-en-Europe



CHAPITRE 1

Le cadre général des relations entre le Nord, en particulier les pays européens, et le Sud

Avant même le début de la pandémie de Covid-19 et la crise économique internationale que celle-ci a amplifié, les pays du Sud étaient confrontés à une faiblesse frappante de leur développement humain, à des crises récurrentes dans la production alimentaire, à un renforcement de leur dépendance par rapport aux exportations de produits primaires, aux effets dramatiques de la crise écologique et à un manque de services publics¹. Près de 2 milliards de

personnes souffrent de malnutrition, la plupart d'entre elles vivant dans les pays du Sud. La moitié du monde n'a pas accès aux services de santé essentiels. Sans une rupture radicale avec les politiques internationales déployées vis-à-vis de ces pays par les puissances du

1 Bien sûr, les catégories de « pays du Nord » et « pays du Sud » englobent toutes deux des réalités sociales différentes. Il existe un « Sud » au « Nord ». *ReCommonsEurope* développe ainsi une analyse qui prend en compte l'existence de rapports inégaux entre les économies dominantes au sein de l'Union européenne et des pays périphériques à l'intérieur de l'UE. Tant les

pays du « Nord » que du « Sud » sont en outre traversés par des inégalités de classe – et les classes dominantes entretiennent souvent des liens étroits entre elles, qu'elles se trouvent au « Nord » ou au « Sud » de la planète. En outre, les classes dominantes du Sud ont un niveau de vie largement comparable aux classes dominantes du Nord. Les classes populaires du Nord et du Sud sont exploitées par les classes capitalistes du Nord et du Sud. Voir CADTM, « Sud/Nord, Pays en développement/pays développés : De quoi parle-t-on ? », [cadtm.org](https://www.cadtm.org/Sud-Nord-Pays-en-developpement-pays-developpes-De-quoi-parle-t-on), 24 janvier 2020. URL : <https://www.cadtm.org/Sud-Nord-Pays-en-developpement-pays-developpes-De-quoi-parle-t-on>

Nord (dont l'Union européenne et ses États membres) et avec les politiques sociales et économiques mises en œuvre par les classes dominantes de ces pays du Sud, la situation risque d'empirer dangereusement sous les effets combinés de la crise sanitaire, de la crise économique et de la crise écologique.

Les populations des pays du Sud sont également les plus touchées par les déplacements forcés. Fin 2019, d'après les chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 79,5 millions de personnes avaient été contraintes de fuir leur foyer à cause de guerres et de persécutions, soit une augmentation de 11 millions en deux ans. 45,7 millions d'entre elles étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 4,2 millions attendaient le résultat de leur demande de statut de réfugié et 26 millions étaient réfugiés hors de leur propre pays. Enfin, les Nations unies comptabilisent désormais 3,6 millions de Vénézuéliens déplacés hors de leur pays, qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes et vivent dans une situation de précarité accrue². À l'exception des déplacés vénézuéliens dont beaucoup doivent quitter leur pays pour des raisons économiques, ces chiffres n'incluent

généralement pas les personnes qui fuient la misère et les conséquences du changement climatique, dont le nombre va probablement augmenter dans un avenir proche.

Dans l'UE, la majorité de la classe dominante ainsi que les forces d'extrême droite (qui sont sur une pente ascendante) affirment que des flux massifs de réfugiés atteignent le continent depuis 2015. L'utilisation répandue de l'expression « crise des réfugiés » suggère la même chose. Alors que les flux de migrants cherchant refuge dans l'Union européenne ont effectivement pris de l'importance en 2015, en particulier du fait de la guerre en Syrie, l'arrivée d'environ 1,5 million de personnes sur plus de 510 millions d'habitants ne peut en aucun cas être caractérisée comme une crise pour l'Europe. L'UE accueille une petite minorité du nombre total de réfugiés dans le monde – les « pays en développement » en accueillant 85 %³. Dans le cas de la Syrie, par exemple, la plupart des réfugiés sont hébergés en Turquie, au Liban et en Jordanie. De plus, ces affirmations masquent la réponse réellement apportée par l'UE à cette situation, qui consiste à renforcer ses politiques de construction d'une « Europe forteresse ».

2 UNHCR, *Global Trends. Forced Displacement in 2019*.

3 *Ibid.*

L'ouverture des frontières intérieures de l'UE permise par l'accord de Schengen (qui s'applique à 22 des 28 États membres de l'UE ainsi qu'à l'Islande, à la Norvège, à la Suisse, au Liechtenstein, à Andorre, à Monaco, à Saint-Marin et au Vatican) a été accompagnée par un renforcement des frontières extérieures de l'UE. La liberté de circulation n'a été accordée qu'aux ressortissants de l'espace Schengen, tandis que l'accès à l'UE (à l'espace Schengen) a été rendu plus compliqué pour les non-ressortissants de l'espace Schengen pauvres, en particulier pour les populations du Sud.

Avec la convention de Dublin, l'UE a reproduit dans le domaine du contrôle des frontières l'absence de solidarité entre les États membres qui prévaut dans ses politiques économiques. En effet, la convention de Dublin « stipule qu'un réfugié qui essaye d'accéder à l'asile au sein de l'UE doit déposer son dossier là où il a été enregistré, c'est-à-dire dans le premier pays d'entrée dans l'UE, et rester dans le pays en question jusqu'à ce que sa demande soit examinée. Dans le cas contraire, il est passible de renvoi dans ce pays, et devient ainsi un « dubliné », c'est-à-dire un paria ballotté d'un pays à un autre »⁴. Ce système délègue ain-

si aux pays qui se trouvent « en première ligne » de l'espace Schengen (en particulier la Grèce et l'Italie, mais aussi l'État espagnol) le sale boulot consistant à maintenir les migrants hors de l'UE. Cette politique a été accompagnée par la création d'une agence de contrôle des frontières de l'UE, Frontex, dont le budget annuel est passé d'environ 6 millions d'euros en 2005 à environ 143 millions d'euros en 2015 et à plus de 330 millions d'euros en 2019⁵. Ces dernières années, les instruments de répression des migrations ont également constamment augmenté au sein des États membres, avec la généralisation des centres de rétention pour migrants, l'utilisation de nouvelles technologies pour surveiller les frontières, ou encore la construction de murs et de barrières pour empêcher les migrants de franchir les frontières (par exemple : Ceuta, Calais).

De plus, l'UE établit des « partenariats avec d'autres États ou avec des agences, qui permettent de sous-traiter les fonctions de coer-

and the EU's Southern Question », *New Left Review*, Numéro 110, mars-avril 2018. En français, voir une version antérieure de ce texte : « La Grèce, la frontière, l'Europe », *Contretemps-web*, 19 juin 2017. URL : <https://www.contretemps.eu/grece-frontiere-europe-forteresse/>.

⁵ Frontex, Key Documents. URL : <https://frontex.europa.eu/about-frontex/key-documents/> (Consulté le 19 juillet 2020).

⁴ Stathis Kouvelakis, « Borderland. Greece

cition, de rétention, de surveillance et de contrôle. De ce fait, une bonne partie des pays du pourtour méditerranéen et au-delà sont transformés en « zones tampon » et annexés, en tant que bordure extérieure, au dispositif de la frontière de l'UE. Parmi ces gardiens extérieurs, cependant, la Turquie et la Libye sont les plus importants, puisqu'ils sont des points de passage obligés des deux principales routes empruntées par les migrations informelles vers l'UE : celle venant d'Afrique qui transite principalement par la Libye avant de traverser la Méditerranée centrale vers l'Italie ; et celle venant d'Asie et du Moyen-Orient via la Turquie, vers les Balkans ou les îles les plus orientales de la Grèce »⁶. En 2015, le sommet de l'UE sur les migrations de La Valette a donné son accord pour financer les centres de rétention libyens, rendus tristement célèbres pendant quelques jours en novembre 2017 après que CNN eut diffusé un enregistrement vidéo montrant une « vente aux enchères d'esclaves » dans un de ces centres. Le même sommet s'est mis d'accord sur l'allocation de deux milliards d'euros « d'aide au développement » au renforcement du contrôle des frontières au Soudan, en Éthiopie, au Niger, au Nigeria, au Mali et au Sénégal. En mars 2016, un autre ac-

cord tristement célèbre a été signé entre l'UE et la Turquie, qui engage la Turquie « à ne plus permettre les traversées « irrégulières » à partir de ses côtes, en contrepartie d'une promesse de levée des restrictions des visas pour l'UE accordés à ses ressortissants, de l'ouverture d'un nouveau chapitre des négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE ainsi que d'une aide de trois milliards d'euros destinée à couvrir une partie du coût de l'accueil des réfugiés sur son sol »⁷. La crise qui a éclaté en mars 2020 entre la Grèce et la Turquie lorsque Ankara a décidé d'arrêter de respecter l'accord et de permettre les traversées depuis ses côtes a illustré l'usage de l'accord comme moyen de pression politique (la Turquie cherchait à faire taire les critiques de l'UE quant à son invasion des territoires kurdes au Nord de la Syrie) et témoigné de son caractère inhumain⁸.

Ces politiques ne sont pas seulement mauvaises d'un point de vue moral : elles ont transformé la mer Méditerranée en une fosse commune, avec au moins 19 803 personnes qui y ont trouvé la mort

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir CADTM, « Crise à la frontière entre la Grèce et la Turquie : en finir avec l'Europe forteresse », *cadtm.org*, 6 mars 2020. URL : <http://www.cadtm.org/Crise-a-la-frontiere-entre-la-Grece-et-la-Turquie-en-finir-avec-l-Europe>

⁶ Stathis Kouvelakis, *op. cit.*



entre janvier 2014 et décembre 2019 en essayant de la traverser pour rejoindre l'Europe⁹. Stathis Kouvéla-kis avance de façon convaincante que les fortifications installées ces dernières années afin d'empêcher les migrants de rejoindre l'UE sont responsables de cette tragédie ; il indique également que, depuis la signature de l'accord entre l'UE et la Turquie, « si le nombre de morts par mois a diminué, le nombre de morts par rapport au nombre de personnes arrivant sur le sol de l'UE continue d'augmenter, ayant doublé depuis 2016 »¹⁰.

9 International Organization for Migration, Missing Migrants Project. URL : missingmigrants.iom.int (Consulté le 19 juillet 2020).

10 Stathis Kouvéla-kis, « Borderland. Greece and the EU's Southern Question », *op. cit.*

Cela est d'autant plus inacceptable que l'Europe porte une lourde responsabilité matérielle et morale dans la formation de situations qui conduisent des centaines de milliers de personnes à quitter leurs pays. Le passé colonial des principales puissances européennes, qui a constitué un élément structurel de l'accumulation du capital en Europe, a désintégré le tissu social dans les territoires colonisés et l'a remplacé par un rapport violent de dépendance vis-à-vis des puissances coloniales. Depuis que les nations dominées ont formellement accédé à l'indépendance, après avoir dû se battre pour celle-ci pendant des décennies, le colonialisme s'est transformé en néocolonialisme : la subjugation directe des

nations précédemment colonisées a été transformée en une subjugation indirecte dans laquelle la violence a été rendue moins visible mais la dépendance vis-à-vis des centres capitalistes les plus industrialisés a été maintenue. En conséquence, les obstacles à l'autodétermination ont également été maintenus.

Ce néo-colonialisme peut être caractérisé par un large éventail de politiques, parmi lesquelles on peut souligner :

La mise en place, avec l'aide des classes dominantes locales, d'un système permanent d'endettement des nations dominées envers les créanciers bilatéraux (les États dominants), multilatéraux (le Fonds monétaire international – FMI –, la Banque mondiale et d'autres institutions financières) ou privés (banques, fonds d'investissements, fonds vantageur). Ce système dette a permis la continuation du pillage des ressources nationales des États débiteurs en faveur des pays les plus industrialisés. Il a permis d'imposer les politiques néolibérales du consensus de Washington une fois que ces nations dominées eurent fait défaut sur leurs dettes : afin que les débiteurs continuent à rembourser leurs emprunts, les créanciers leur ont offert de nouveaux prêts et/ou des allègements de dette mo-

mentanés à la condition que ces États endettés privatisent des secteurs clés de l'économie, lèvent les barrières douanières, adoptent des taux de change flottants et des taux d'intérêt variables, diminuent leurs dépenses publiques dans les domaines sociaux, et plus généralement leurs investissements publics. Ces politiques ont rendu les États dépendants encore plus vulnérables à la concurrence internationale avec les pays les plus industrialisés, les ont empêchés d'investir dans les secteurs productifs de l'économie et dans les services publics, ont détruit les économies locales et auto-organisées qui avaient survécu à la colonisation, et ainsi ont condamné les populations de ces pays à un état permanent de précarité et de pauvreté¹¹.

La mise en application, sous pression de l'UE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des règles et accords de libre-échange favorisant les nations les plus industriellement développées et encourageant le développement de modèles économiques basés sur l'exportation (par exemple les Accords de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique – ACP). En

11 Voir par exemple Éric Toussaint, *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie*, Paris, Genève et Liège : Syllepse, CETIM et CADTM, 2004.

conséquence, les nations dominées privilégient le développement d'un ou de quelques secteurs d'exportation, ce qui affecte négativement leur souveraineté alimentaire et leur autosuffisance. Les modèles économiques d'exportation encouragent également la course à la compétitivité par la diminution des salaires et/ou la détérioration des conditions de travail.

Le soutien politique, financier et matériel à des dirigeants corrompus et autoritaires afin de préserver les intérêts économiques des États les plus industrialisés et de leurs entreprises multinationales. Un exemple frappant de soutien politique : Zine El Abidine Ben Ali, Hosni Moubarak et Bachar al-Assad ont tous reçu la Légion d'honneur française, la plus haute décoration française. Lorsque le soulèvement a éclaté en Tunisie en décembre 2010, la France a offert à Ben Ali son savoir-faire en matière de répression des manifestations. De même, l'Égypte et l'Arabie saoudite – deux États dont les régimes sont fortement impliqués dans le chaos géopolitique actuel au Moyen-Orient – ont été des acheteurs fiables d'armes lourdes françaises et britanniques ces dernières années.

L'ingérence directe dans la politique de nations dominées à travers le chantage économique et financier, le soutien à des coups d'État ou l'intervention militaire directe, chaque fois que les intérêts économiques de nations européennes sont menacés¹².

Pour les forces de la gauche sociale et politique visant à construire des gouvernements populaires rompant avec le capitalisme en Europe, il est indispensable de mettre un coup d'arrêt à ces politiques de domination sur les pays du Sud et de les remplacer par des politiques basées sur la coopération et la solidarité.

12 En ce qui concerne les politiques poursuivies par la France dans plusieurs pays africains aux fins d'ingérence directe et de soutien aux dirigeants corrompus et autoritaires, voir le travail important de l'association Survie : <https://survie.org>

CHAPITRE 2

Abolir les créances
illégitimes et odieuses
réclamées par les pays
d'Europe à des tiers.

**Donnons la priorité
absolue à la garantie
des droits humains**

La pandémie de Covid-19 constitue un gravissime problème de santé publique et les souffrances humaines que la diffusion du virus provoque sont énormes. Utilisant le prétexte de la nécessaire austérité budgétaire pour rembourser la dette publique, les gouvernements et les grandes institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales telle la Banque

africaine de développement ont généralisé des politiques qui ont détérioré les systèmes de santé publique : suppression de postes de travail dans le secteur de la santé, précarisation des contrats de travail, suppression de lits d'hôpitaux, fermeture de postes de santé de proximité, augmentation du coût de la santé tant au niveau des soins que des médicaments, sous-investissements dans les infrastructures



Sur la banderole : Stoppez l'austérité ! Annulez la dette ! Annulons les dettes illégitimes !

et les équipements, privatisation de différents secteurs de la santé, sous-investissement public dans la recherche et le développement de traitements au profit des intérêts de grands groupes privés pharmaceutiques... C'est vrai en Afrique, en Asie, en Amérique latine et Caraïbe et dans les pays de l'ancien bloc de l'Est (Russie et autres ex-républiques de l'URSS, Europe centrale et orientale). C'est vrai aussi dans les économies les plus développées.

Il est très urgent de suspendre le paiement de la dette et d'utiliser les sommes ainsi libérées pour satisfaire les besoins des populations et les protéger.

Il faut souligner que les effets de la crise économique et sanitaire se-

ront particulièrement perceptibles dans les pays du Sud global. Non seulement ces pays se trouvent dans une position affaiblie pour faire face à l'épidémie et à ses conséquences économiques, mais en outre la chute des prix des matières premières va multiplier le coût des emprunts pour ces pays. Les marchés pour les exportations de matières premières se rétrécissent, ce qui provoque des pertes d'emplois. Les envois des migrants se réduisent car beaucoup d'entre eux ont perdu leur emploi ou ont vu diminuer leurs revenus. S'y ajoute le fait que les sociétés financières privées du Nord retirent les placements purement financiers qu'elles avaient fait dans le Sud Global (notamment dans les bourses) en provoquant un rapatriement important de capitaux vers le Nord.

Dans la suite de ce document, nous analysons *l'impact des politiques financières européennes sur les peuples du Sud et nous faisons une série de propositions en la matière.*

Depuis 1980, les pays du Sud¹ ont remboursé 18 fois ce qu'ils devaient en 1980 mais dans le même temps, leur niveau d'endettement a été multiplié par plus de 12. Entre 2000 et 2018, la dette extérieure publique des pays du Sud a plus que doublé, passant de 1 300 à près de 3 000 milliards de \$US². Une nouvelle crise de la dette est déjà amorcée dans une dizaine de pays selon les données du FMI.

Pourtant, et contrairement à l'idée reçue selon laquelle les pays du Nord viendraient en aide aux pays du Sud, une analyse de l'ensemble des flux financiers Nord-Sud démontre que pour 1 euro envoyé depuis les pays du Nord vers les pays du Sud (via les investissements directs étrangers - IDE, l'aide publique au développement - APD, les investissements de portefeuille, l'aide privée, et d'autres flux officiels), 3 euros empruntent le chemin inverse (service de la dette, profits rapatriés par les investis-

seurs, évasion de capitaux, biens mal acquis, autres flux financiers illicites). Il s'agit d'un véritable « système dette », qui maintient dans une position de dépendance les pays du Sud face aux pays dits développés.

UN SYSTÈME QUI COMMENCE PAR L'EXISTENCE DES DETTES BILATÉRALES

Malgré un fort manque de transparence de ces comptes, en ce qui concerne les créances bilatérales, d'après les données de la Banque mondiale, la dette extérieure publique des pays du Sud atteint près de 3 000 milliards de \$US. La part bilatérale de cette dette est évaluée à 437,9 milliards de \$US, soit près de 15 %.

Au-delà des dettes bilatérales, les pays de l'UE peuvent également exercer une influence sur les pays du Sud par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI). Les crédits octroyés par la BEI sont marqués par des caractéristiques contraires aux intérêts des peuples : manque de transparence qui débouche sur la corruption, détournements de fonds et surfacturation, aide liée aux entreprises européennes afin de favoriser les bénéfices de leurs grands actionnaires, normes environnementales défaillantes, promotion des retombées économiques pour les entreprises privées qu'elles soient du Nord ou du Sud au détriment de la lutte contre la pauvreté.

1 Nous entendons par pays du Sud, l'ensemble des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire définis par la Banque mondiale. Disponible à : <https://donnees.banquemondiale.org/niveau-de-revenu/revenu-faible-et-intermediaire?view=chart>

2 D'après les données disponibles sur le site de la Banque mondiale en date du 8 septembre 2019.

Au niveau européen, il faut souligner que la politique monétaire n'est pas sans conséquence sur les peuples du Sud. En réponse au déclenchement de la crise financière de 2007-2008, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en place une politique de *quantitative easing* (QE – assouplissement quantitatif). Au-delà des effets très discutables de cette politique en Europe, le QE a provoqué un afflux massif de capitaux des pays de l'UE vers les pays du Sud. À la recherche de placements rentables, d'importantes liquidités ont été déversés dans ces pays, les investisseurs européens se sont rués sur les émissions d'obligations des pays du Sud car elles étaient plus rémunératrices que les obligations émises par les États du Nord. Ces obligations sont évidemment plus risquées. De plus, les importants achats d'obligations du Sud entraînent une forte augmentation de la dette des pays qui les émettent, les menant à un niveau insoutenable. Alors qu'une nouvelle crise de la dette se propage, ces flux financiers, hautement spéculatifs et volatiles, contribuent davantage à déstabiliser les économies de ces pays qu'à les renforcer.

Les politiques néolibérales (notamment sous la forme de plans d'ajustement structurel à partir des années 80) ont augmenté le nombre de pauvres dans les pays du Sud. Les institutions financières mondiales, la Banque mondiale à leur

tête, mettent en avant l'« inclusion financière » pour accélérer l'intégration de cette population dans l'économie de marché.

Pour des centaines de millions de personnes extrêmement pauvres, l'« inclusion financière » signifie en réalité qu'elles vont devenir une proie facile pour les prêteurs, que ce soit via les agences de microfinance ou les usuriers traditionnels. Les attaques néolibérales contre les services publics (écoles, hôpitaux) et la précarisation de ceux et celles qui ont un emploi salarié accentuent davantage les besoins monétaires, notamment pour les femmes responsables de familles monoparentales. Les institutions capitalistes de microfinance, sponsorisées par les grandes institutions internationales comme la Banque mondiale et la BEI, se multiplient et, sous couvert de lutte contre la pauvreté, réalisent d'importants profits sur le dos des secteurs les plus pauvres de la population en imposant des conditions abusives et des taux usuraires. Les agences de microfinance parmi lesquelles figurent des filiales de grandes banques privées comme BNP Paribas ou Santander proclament avoir près de 100 millions de clients à l'échelle planétaire dont près de 80 % sont des femmes. Malgré la campagne médiatique en sa faveur, le bilan du microcrédit des trente dernières années est clairement tout à fait négatif.

Les solutions à apporter en termes de lutte contre la pauvreté ne consistent pas à endetter les pauvres via le marché mais à augmenter leurs revenus de manière importante en leur garantissant des prix suffisamment élevés pour leurs produits (produits de l'agriculture et de la pêche notamment), des salaires décents, des emplois stables, un accès à des services publics gratuits en matière d'éducation et de santé, un accès au crédit via des organismes publics ou des coopératives prêtant à taux zéro ou à des taux très bas.

La lutte contre le microcrédit abusif doit être liée à la grande bataille contre la dette publique.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier la soi-disant Aide publique au développement, qui sert en règle générale à entretenir des rapports de domination entre les pays. Une aide qui est « conditionnée » par l'application de politiques néolibérales : coupes dans les dépenses publiques qui dégradent la qualité des services de santé et d'éducation, baisse de l'emploi dans la fonction publique, baisse des aides publiques aux petits producteurs locaux, précarisation des travailleur·ses ; privatisation, gestion des frontières et des migrations pour renforcer l'Europe forteresse, pour ne donner que quelques exemples. Toutes ces conditions sont définies par les principaux gouvernements du Nord et le couple Banque mondiale/FMI.

Cette aide passe par trois canaux : l'aide multilatérale, l'aide bilatérale et les ONG³. En outre, un certain nombre de dépenses comptabilisées dans l'APD sont tout à fait discutables ou carrément odieuses car elles n'arrivent jamais aux populations censées en bénéficier : elles servent, par exemple, à la détention de personnes demandeuses d'asile ou à d'autres politiques migratoires restrictives appliquées sur le territoire des pays de l'UE. Certaines sommes comptabilisées dans l'APD sont le résultat d'un pur jeu d'écriture. Par exemple des créances irrécupérables sont annulées et comptabilisées comme s'il s'agissait d'un don sans que cela corresponde à un apport de fonds en faveur du pays concerné.

Comme dans les pays du Nord, un des moyens privilégiés pour favoriser l'intervention du secteur privé dans les sociétés est la promotion des partenariats public-privé (PPP). Autrefois financés par les États, le financement et la réalisation de biens et services d'infrastructures sont alors confiés au secteur privé... Les pouvoirs publics s'endettent encore un peu plus auprès du secteur privé. De grandes entreprises privées de travaux publics deviennent propriétaires des nouvelles infrastructures et les louent ensuite aux pouvoirs publics. Ces partenariats public-privé se caractérisent

3 www.cadtm.org/APD?lang=fr

par un manque de transparence dans les appels d'offre et dans la comptabilité, par la surfacturation par les entreprises privées, par le non-respect des normes en vigueur, par l'absence de consultation publique et de bénéfices pour la population, par des contrats de locations de plusieurs dizaines d'années aux frais des pouvoirs publics, etc. Les PPP doivent être rejetés !

Enfin, nous ne devons pas oublier que les États européens font partie d'institutions internationales qui dépassent le cadre européen : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM), et même la Banque africaine de développement pour certains États européens, en particulier les anciennes métropoles coloniales. C'est le cas également pour la Banque asiatique de développement, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les États européens ont une lourde responsabilité dans la politique néfaste qu'elles mènent.

Étant donné : 1. le caractère antidémocratique de ces institutions, 2. les contradictions flagrantes entre les plans d'ajustement structurels du FMI et plusieurs traités internationaux sur les droits humains; 3. la responsabilité de ces institutions dans l'éclatement de la crise de la dette du tiers monde dans les années 1980; 4. le financement passé et présent de régimes despotiques

ou dictatoriaux par le FMI et la Banque mondiale, les dettes que ces institutions réclament aux pays du Sud doivent être considérées comme illégitimes ou/et odieuses. Malgré l'hégémonie des États-Unis dans ces deux institutions depuis leur création, en vertu des droits de vote dont disposent les pays de l'UE (ou groupes de pays présidés par un pays de l'UE)⁴, ces derniers aussi ont une responsabilité évidente dans le niveau d'endettement des pays du Sud⁵ et dans les conséquences néfastes des politiques qui y sont menées.

4 Pour la Banque mondiale, Allemagne (3,93 %), France et Royaume-Uni (3,68 % chacun) rassemblent 11,29 % des droits de vote. Si l'on y ajoute les groupes de pays présidés par l'Autriche (4,75 %), les Pays-Bas (4,11 %), l'Italie (3,37 %) et l'Islande (3,03 %), leurs droits de vote atteignent 26,55 %. Voir : <http://pubdocs.worldbank.org/en/329671541106474760/IBRDSDsVotingTable.pdf> Pour le FMI, l'Allemagne (5,32 %), la France et le Royaume-Uni (4,03 % chacun) rassemblent 13,38 % des droits de vote. Si l'on y ajoute les groupes de pays présidés par l'Autriche (3,23 %), les Pays-Bas (5,43 %), l'Italie (4,13 %) et l'Islande (3,29 %), leurs droits de vote atteignent 29,46 %. Voir : <https://www.imf.org/external/np/sec/memdir/eds.aspx>

5 Citons par exemple les dettes de la région MENA reconnues comme odieuses par le Parlement européen : Sur les dettes odieuses de la région MENA : Résolution du 10 mai 2012, paragraphe 6 : « juge odieuse la dette publique extérieure des pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient sachant qu'elle a été accumulée par les régimes dictatoriaux, par le biais principalement de l'enrichissement personnel des élites politiques et économiques... ». Voir www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2012-0201&language=FR&ring=A7-2012-0104

En guise de conclusion, les gouvernements européens (complices des grandes entreprises privées européennes), tant sur un plan historique qu'en raison de leur poids politique, économique, militaire ou encore financier sur la scène mondiale ont une énorme responsabilité dans les injustices subies par les peuples du Sud tant sur un plan **bilatéral** (« anciens » empires, passage du colonialisme au néocolonialisme, accords de libre-échange spécifiques, réseaux in-

terlopes – Françafrique –, etc.), que **multilatéral** (accords de libre-échange continentaux – Eurafrrique –, réglementations sur les questions fiscales, adhésion et droits de vote des pays de l'UE au sein des institutions financières internationales - Banque mondiale - BM, Fonds monétaire international - FMI, Banque européenne d'investissement - BEI, Organisation mondiale du commerce - OMC, Groupe des 7/20 (G7/20), Club de Paris, OCDE, etc.-, représentations au Conseil de sécurité de l'ONU, etc.).

Aucun humain n'est illégal



RECOMMANDATIONS

Afin d'annuler les créances illégitimes et odieuses réclamées à des pays tiers et ainsi promouvoir des formes de développement souveraines, solidaires et autocentrées des pays du Sud, les gouvernements des pays européens devraient, sans aucune forme d'ingérence, s'engager à :

- Strictement respecter la primauté des droits humains sur tout autre droit.
- S'opposer à la promotion systématique du secteur privé pour financer le développement des pays du Sud, et notamment s'opposer à la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP).
- Annuler leur soutien au système du microcrédit abusif et à ses institutions, en favorisant leur remplacement par de véritables coopératives gérées par les populations locales et par un service public de crédit octroyant des prêts à taux zéro ou très bas.
- Mettre fin aux politiques néolibérales et de privatisation des services publics.
- Abroger une série de traités internationaux, multilatéraux et/ou bilatéraux (économiques, commerciaux, politiques, militaires, etc.) contraires à l'exercice de la pleine souveraineté des États du Sud et aux intérêts des peuples du Sud et plus largement à l'intérêt général de l'humanité.
- Quitter les institutions internationales et autres groupes informels qui par essence nourrissent les asymétries Nord/Sud, parmi lesquelles le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, le Club de Paris, le G7 ou encore le G20.
- Quitter les banques régionales de développement situées hors de leurs frontières, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement.

- Appeler et participer, avec les pays du Sud à la création d'institutions internationales multilatérales alternatives démocratiques (sur le principe d'un pays = une voix), équitables et sous contrôle des peuples. Il s'agit donc de contribuer à créer de nouvelles institutions internationales respectueuses des droits humains et de la Nature et à réformer en profondeur l'Organisation des Nations unies en mettant notamment un terme au droit de veto au sein du Conseil de sécurité. La réforme profonde doit aussi concerner certaines agences spécialisées de l'ONU qui sont devenues captives du "partenariat" avec des fondations privées qui font la promotion des PPP, de la microfinance, du tout au marché, du libre-échange...
- Lancer un vaste programme d'audit à participation citoyenne pour mettre en évidence toutes les formes de spoliation et d'exploitation des peuples du Sud.
- Apporter leur soutien à la mise en place des audits citoyens sur leur territoire afin de procéder à l'annulation des dettes réclamées à des pays tiers et ayant été identifiées comme illégales, insoutenables, illégitimes et/ou odieuses.
- Soumettre à de lourdes amendes les entreprises qui ont spolié sous différentes formes les peuples du Sud afin de contribuer financièrement à un fonds spécial d'aide et de compensation ;
- Financer les pays du Sud, hors aide publique au développement, par des prêts à taux zéro, remboursable en tout ou partie dans la devise souhaitée par le débiteur.
- Mettre à disposition des populations des pays du Sud à travers leurs associations/organisations autonomes, l'ensemble des documents, y compris ceux classés « secret défense », pouvant permettre de faire la lumière sur l'origine des dettes réclamées par les différentes catégories de créanciers.
- Rendre public régulièrement l'ensemble des créances réclamées à des tiers sous une forme facilement accessible et compréhensible.

- Exproprier les « biens mal acquis » par les gouvernants et les classes dominantes du Sud et les rétrocéder aux populations concernées et sous leur contrôle.
- Mettre fin à l'aide publique au développement dans sa forme actuelle car elle est essentiellement un instrument de domination au bénéfice quasi exclusif des pays du Nord et la remplacer par une « Contribution de réparation et de solidarité » inconditionnelle et sous forme de dons, en excluant dans le calcul de celle-ci les annulations de dette et les montants ne servant pas les intérêts des populations du Sud. Cette contribution doit correspondre au moins à 1 % du revenu national brut des pays les plus industrialisés.
- Adresser des excuses officielles publiques pour l'ensemble des méfaits accomplis par les puissances européennes à l'égard des populations du Sud, ouvrant le droit à des réparations.
- Affirmer le droit à des réparations et/ou compensations aux peuples victimes du pillage colonial et de la spoliation par le mécanisme de la dette.
- Reconnaître leur dette écologique à l'égard des pays du Sud et procéder à des réparations et/ou compensations en récupérant le coût de ces dépenses par un impôt ou des amendes prélevées sur les grandes entreprises responsables de la pollution.
- Interdire aux entreprises de leur pays de spéculer sur les ressources et les productions des pays du Sud.
- Sanctionner lourdement les entreprises coupables de toute forme de corruption de fonctionnaires publics des pays du Sud.
- Sanctionner les hauts fonctionnaires et le personnel politique qui dans les pays européens ont favorisé ou favorisent la spoliation sous différentes formes des peuples du Sud.
- Sanctionner lourdement les banques (y compris en allant jusqu'au retrait de la licence bancaire) qui se prêtent à du blanchiment d'argent sale, à l'évasion fiscale, à la fuite des capitaux, au financement d'activités participant au changement climatique et à la spoliation des populations du Sud.

CHAPITRE 3

Mettre fin aux politiques néocoloniales de l'UE en matière de commerce et d'investissement

Jour après jour, la pandémie du coronavirus est un catalyseur des inégalités à travers le monde. Ces inégalités tendent à se creuser autant au sein des pays comme entre les différents pays et régions du monde. Nous avons montré que la politique d'endettement des pays, loin de servir pour financer des services essentiels, sert comme mécanisme de domination des pays du Sud par les capitaux du Nord. Si l'on veut combattre les fortes inégalités existantes, une politique d'annulation de la dette est ainsi plus que jamais d'actualité. Il en va de même pour les relations commerciales. Celles-ci ont tout simplement remplacé les anciens rapports coloniaux, en favorisant largement les intérêts des capitaux des pays du Nord, en reproduisant

les divisions productives au niveau international et en précarisant massivement les populations des pays du Sud.

Dans le contexte de la crise mondiale du capitalisme et de l'impasse des négociations multilatérales au sein de l'OMC, les gouvernements de l'Union européenne (UE) renforcent de plus en plus la dynamique d'accords commerciaux régionaux dans leurs relations avec la quasi-totalité des continents : l'Asie (Corée, Inde, pays de l'ASEAN), l'Asie (Amérique du Nord (Canada), l'Amérique du Sud (Mercosur, Pérou/Colombie/Equateur), l'Amérique centrale, le Moyen Orient (Conseil de Coopération du Golfe). Avec les différentes régions d'Afrique, l'Union européenne s'est engagée dans la né-



Seattle, 1999. WTO = World Trade Organization (OMC)

gociation d'Accords de partenariat économique (APE). Avec les pays du voisinage Sud (pays de la rive Sud de la Méditerranée) et Est (Ukraine, Moldavie et États du Caucase) de l'Europe, l'Union européenne a engagé un processus de négociations d'accords dits de libre-échange déjà signés et dont on a commencé à négocier une deuxième génération. Il s'agit des accords de libre-échange complets et approfondis qui incluent une harmonisation des législations et réglementations (avec « l'acquis » juridique européen) au profit des grandes entreprises et des banques, notamment celles des pays dominants au sein de l'UE, au détriment des droits des peuples. L'UE est donc en croisade commerciale néocoloniale pour subordonner les peuples de la Périphérie aux frac-

tions dominantes du Grand Capital européen et imposer des conditions encore plus libérales que celles obtenues au sein de l'OMC aux profits de ses entreprises capitalistes.

Le trio Banque mondiale, FMI et OMC agit de concert pour appuyer cette guerre commerciale au bénéfice des multinationales à travers les politiques néolibérales appliquées avec zèle par la majorité des gouvernements de l'UE et les classes dominantes au Sud et les gouvernements. Ces accords s'interconnectent avec les traités/ac-cords bilatéraux d'investissement et comportent tous des dispositifs contraignants comme le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (Centre international pour le règlement des

différents relatifs aux investissements, CIRDI, relevant du groupe de la Banque mondiale) ou entre États (Organe de règlement des différends de l'OMC) afin de renforcer la subordination des États aux multinationales pour garantir la rentabilité des entreprises et protéger leurs investissements au détriment des populations et de l'environnement. Ainsi, ces accords commerciaux et d'investissement néocoloniaux sont très larges et englobent pratiquement tous les domaines économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux.

Ces accords visent différents objectifs qu'il est possible de regrouper en trois catégories.

D'abord, il s'agit de garantir au capital international l'accès aux nouvelles zones de profit et d'exploitation par :

- la disparition ou la réduction substantielle des droits de douane et les barrières dites non tarifaires dans les secteurs industriels et agricoles ;
- la privatisation des secteurs sociaux publics (santé, d'éducation, transport urbain...) et les entreprises publiques des secteurs stratégiques (télécommunication, banques, énergie...), suivant les dispositions de l'Accord général sur le commerce des services -AGCS de l'OMC concernant la libéralisa-

tion du commerce des biens et des services ;

- l'encouragement des investissements directs étrangers.

Ensuite, il s'agit de protéger la position privilégiée du capital issu des économies européennes dominantes en particulier et de l'UE en général ainsi que le contrôle de la division du travail et des rapports de pouvoir, propre à la hiérarchie des chaînes globales de production par :

- l'imposition du respect du droit et de la politique de la concurrence ainsi que de la réglementation sur les marchés publics au profit du grand capital ;
- le respect des règles sur les brevets (l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ADPIC) ;
- le respect de normes de protection de l'environnement légères et non contraignantes,
- le renforcement des normes sanitaires et phytosanitaires pour les exportations du Sud, etc.

Enfin, il s'agit de mettre à la disposition du capital une main-d'œuvre pas chère par :

la dérèglementation des droits des travailleur·euse·s avec l'introduction d'un maximum de flexibilité c.-à-d. de précarité. Cette dérègle-

mentation et cette précarisation affecte aussi bien les travailleur·euse·s du Sud que du Nord car ils/elles sont mises en concurrence.

D'un côté, par ces accords de commerce et d'investissement expansionnistes, l'UE contraint les pays du Sud à ouvrir leurs frontières, leurs marchés et leurs services publics aux entreprises du centre de l'UE pour exporter des produits subventionnés sans rencontrer de barrière douanière afin de piller leurs richesses, exploiter une main d'œuvre sous-payée et rapatrier des surprofits. De l'autre, elle renforce les mécanismes de protection de ses grands capitalistes avec des normes sanitaires et alimentaires très sévères et en exigeant des clauses sociales, fiscales et environnementales contraignantes pour les importations du Sud. Ces dispositions contraignantes sont par exemple introduites dans la Politique agricole commune (PAC) pour limiter le volume des exportations vers le marché européen, surtout de produits agricoles qui entrent directement en concurrence avec ceux des pays européens.

LES EFFETS DESTRUCTEURS DES ACCORDS DITS DE LIBRE-ÉCHANGE

Les effets destructeurs de ces accords de libre-échange signés avec l'UE sont déjà bien visibles dans la majorité des pays du Sud et plus particulièrement au niveau des accords

de partenariat économique (APE) en Afrique subsaharienne. Ceux-ci ont mérité l'appellation « d'accords de paupérisation économique » ou « accords de paupérisation économique » déjà avancée par plusieurs organisations de lutte en Afrique. On peut citer les principaux impacts :

- Approfondissement du déficit commercial et de la dépendance structurelle.
- Perte des recettes douanières et augmentation du déficit de la balance des paiements.
- Endettement massif remboursé essentiellement par les couches populaires via l'augmentation de leurs impôts et les coupes dans les dépenses sociales des États.
- Accentuation de la détérioration des conditions environnementales par l'extractivisme et l'accaparement des ressources.
- Destruction des semences locales et restriction de la production locale de médicaments (génériques) par les droits de propriété intellectuelle (marchandisation du savoir).
- Augmentation de l'appauvrissement de la petite paysannerie et de la dépendance alimentaire.
- Augmentation du chômage de masse par la destruction des petits producteurs dans l'industrie structurellement faible

et dans l'agriculture produisant pour le marché national ou local, et par la généralisation de la flexibilité et la précarité des emplois et de la sous-traitance.

- Détérioration des conditions des femmes par la privatisation des services publics (éducation et santé), destruction de la paysannerie, chômage, etc.
- Multiplication de barrières et dispositifs pour limiter le franchissement des frontières de l'Europe forteresse par les migrant·e·s et les réfugié·e·s du Sud.

Les principales conséquences des APE : une fragilisation des économies au niveau macroéconomique, les rendant davantage dépendantes du marché global, le transfert des coûts de la libéralisation externe sur les couches populaires, une détérioration de la production et environnement locaux, ainsi qu'un renforcement des inégalités de genre. En même temps, rendant les passages frontaliers plus difficiles, voire impossibles, les APE protègent des puissances européennes des coûts sociaux que leurs politiques néocoloniales produisent.

Il faut aussi souligner que ces accords ont un impact autoritaire dans le sens où ils renforcent les structures et pratiques de décisions non-démocratiques dans les pays du Sud. Les négociations des accords de

libre-échange sont caractérisées par l'opacité ce qui ne permet aucun réel débat démocratique. Les classes dominantes des pays du Sud acceptent la majorité des dispositions de ces accords parce qu'elles coïncident avec les intérêts des grands capitalistes locaux qui tissent des liens de partenariat fructueux avec des capitalistes européens pour renforcer leur position dans les rapports de pouvoir locaux ainsi que d'accumuler des avantages et des bénéfices au détriment des peuples d'Europe et du Sud. Ces accords sont entérinés par des parlements non démocratiques qui ne représentent pas les aspirations des populations.

TÂCHES DE LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale en Europe doit collaborer très étroitement avec les mouvements sociaux et politiques radicaux dans le pays du Sud pour lutter contre cette croisade commerciale des pays impérialistes et de leurs institutions internationales (plus particulièrement le trio BM, FMI et OMC) qui augmente la concentration des richesses aux mains d'une minorité capitaliste à l'échelle mondiale. Ils doivent également allier leurs efforts pour combattre les classes dominantes du Sud qui sont le relais de cette nouvelle colonisation qui exacerbe le sous-développement et la misère des habitants. Leur objectif commun est de contribuer activement à l'arrivée

au pouvoir de gouvernements révolutionnaires et populaires se basant sur de réelles institutions démocratiques à la base et sur une mobilisation populaire permanente.

TÂCHES D'UN GOUVERNEMENT POPULAIRE

Une force populaire radicale qui arrive au gouvernement dans un pays d'Europe doit entamer un processus de rupture avec la logique de l'échange inégal, injuste et antidémocratique du commerce mondial qui implique la non-équivalence des valeurs produites et échangées et l'accentuation du sous-développement des forces productives dans le Sud entretenu par le capitalisme dans sa phase néolibérale actuelle. Cet échange a pour corollaire le système de division internationale du travail qui condamne les économies du Sud à se spécialiser dans l'exportation de quelques matières premières, produits agricoles et de pêche et à rester dépendantes aux niveaux industriel, technologique, financier, alimentaire et autres. On trouve bien ici une logique très ancienne qui cantonnait les peuples du Sud au statut de néo-colonies et d'approvisionnement des puissances mondiales. Les pays impérialistes, de l'autre côté, renforcent leur protectionnisme pour contrôler les volumes d'importations afin de garantir et de maximiser les profits de leurs entreprises capitalistes, et sécuriser la position dominante

de « leurs » capitaux au sein des chaînes globales de production. Ils imposent l'ouverture des marchés du Sud pour qu'y pénètrent un peu plus les exportations européennes qui sont souvent subventionnées.

Une force de gauche radicale qui prétend accéder au gouvernement doit s'engager à placer les échanges commerciaux au service des aspirations populaires et à prioriser la solidarité à la place de la compétitivité. Elle doit s'engager à prendre de mesures pour éradiquer la pauvreté et la malnutrition et pour favoriser la stabilité de l'emploi au lieu de la libre mobilité de capitaux. Le but est d'unir les peuples et ne pas les attacher aux intérêts de chaque classe dominante en développant une alliance des travailleurs, des petits producteurs, paysans et des chômeurs du Sud avec les opprimés d'Europe.

Le gouvernement populaire établira des programmes d'aide à l'industrialisation des économies du Sud et à la construction d'économies locales indépendantes, autonomes, solidaires, favorisant un développement humain et démocratique endogène basé notamment sur la souveraineté alimentaire.

Un gouvernement populaire devra accorder un accès préférentiel à ses marchés pour les produits qui respectent les notions d'équité et qui viennent de petits producteurs et taxer davantage les produits

d'agrobusiness et ceux enfreignant les normes sociales et environnementales. Il réactivera des réseaux de commercialisation courts et des démarches de soutien envers les petits producteurs locaux tant au Nord qu'au Sud et établira des liens directs et de confiance entre producteurs et consommateurs. Il reconnaîtra et appuiera le droit des populations à vivre dignement dans leurs territoires sans aucune agression commerciale étrangère et sans se voir contraintes à aucun type de déplacement forcé.

Le gouvernement populaire œuvrera pour développer des projets alternatifs de coopération commerciale qui répondent aux aspirations populaires en s'inspirant des argumentations et des expériences de lutte contre les accords dits de libre-échange développées par les mouvements sociaux et politiques radicaux dans les pays du Sud. L'exemple peut être donné de l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité de commerce entre les Peuples) construite sur les principes de solidarité, de complémentarité, de justice et de coopération, et plaçant l'être humain au centre de ses principes et de ses pratiques.

Il prendra des mesures radicales pour briser ce mécanisme commercial international d'assujettissement et de dépossession des peuples dans le cadre d'un processus global de rupture avec le mode

de production capitaliste pour une alternative écologique, féministe, socialiste et internationaliste.

LES PREMIÈRES MESURES D'UN GOUVERNEMENT POPULAIRE

- Soumettre à un audit à participation citoyenne tous les traités bilatéraux et multilatéraux sur les investissements et sur le commerce et en suspendre l'application durant la durée de l'audit. Abroger tous les traités qui seront jugés illégitimes et/ou abusifs.
- Désobéir aux dispositions de l'OMC et résilier tous les accords de libre-échange, de partenariat et d'investissements avec les pays du Sud.
- Encourager l'exercice de la souveraineté populaire dans les pays du Sud pour développer avec eux un commerce équitable qui respecte la justice sociale et environnementale et mettre en place de réels mécanismes de coopération qui mettent fin au pillage et favorisent l'émergence de leurs économies.
- Soutenir les mesures pour la souveraineté alimentaire et la production écologique et socialement juste dans les pays du Sud.

- Sortir de l'OMC et appeler à une campagne internationale contre cette institution ainsi que ces deux congénères, BM et FMI, pour leur remplacement par des institutions démocratiques de solidarité.
- Mettre fin aux mécanismes de règlement des différends qui permettent aux grandes entreprises de réclamer des sommes colossales aux États si ceux-ci prennent des mesures d'intérêt général qui diminuent les bénéfices d'intérêts capitalistes privés. Le gouvernement instituera alors une procédure pour quitter le CIRDI (= organe de la Banque mondiale) et l'Organe de règlement des différends de l'OMC en sortant d'ailleurs de celle-ci.
- Instituer une procédure d'arbitrage acceptée et légitime qui consiste à poursuivre les entreprises transnationales dans sa juridiction nationale et à augmenter leur pénalisation financière en fonction de la gravité de leur violation de la souveraineté des peuples, des normes sociales et environnementales.
- Sanctionner fortement les entreprises qui ne respectent pas les droits humains et les normes environnementales.
- Soutenir l'initiative en faveur d'un traité juridiquement contraignant obligeant les entreprises transnationales à respecter les droits humains dans tous leurs aspects : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- Lever le secret autour des accords de commerce et d'investissements qui permettent aux entreprises de se substituer de plus en plus aux peuples et aux États pour protéger leur liberté d'action et leurs investissements. Dénoncer et couper les liens avec les régimes et les gouvernements despotiques dans les pays du Sud qui signent ces accords parce qu'ils en profitent à tous les niveaux pour s'enrichir et détourner des fortunes vers l'étranger.

CHAPITRE 4

Mettre fin aux politiques migratoires inhumaines de l'Europe forteresse

Comme le montre la terrible crise de l'accueil des migrants qui est intervenue en mars 2020 à la frontière entre la Turquie et la Grèce, l'Union européenne a adopté une politique inhumaine de forteresse assiégée¹. La crise sanitaire liée au coronavirus touche en particulier les camps d'accueil comme celui de Lesbos à Moria. Ces camps constituent en soi une violation des droits fondamentaux de personnes fuyant les guerres et la précarité. Leur capacité d'accueil est largement dépassée depuis des années, ce qui ne fera que multiplier les victimes du coronavirus. Il est grand temps de mettre fin à cette politique.

Depuis les accords de Schengen en 1985, la question de la migration et les politiques mises en place pour la limiter sont une priorité pour les pays de l'Union européenne. Alors même que les accords de Schengen ouvraient les frontières entre pays membres, ils marquaient aussi le point de départ de la construction de l'Europe comme forteresse telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ainsi, la politique européenne de frontières s'est progressivement durcie au fil des années, associant politiques migratoires aux politiques antiterroristes. Ce dangereux amalgame est devenu la justification des politiques frontalières européennes². L'agence Frontex,

1 CADTM, "Crise à la frontière entre la Grèce et la Turquie : en finir avec l'Europe forteresse" <http://www.cadtm.org/Crise-a-la-frontiere-entre-la-Grece-et-la-Turquie-en-finir-avec-l-Europe>

2 Council of the EU, Schengen borders code: Council adopts regulation to reinforce checks at external borders URL : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/communications/2016/PC16031/>



responsable de coordonner la « protection » des frontières européennes, a vu son budget flamber de 6 à 330 millions d'euros entre 2005 et 2019. Cette impressionnante augmentation montre bien la place que les politiques de contrôle des personnes migrantes occupent dans l'UE actuelle. Ceci se traduit tout d'abord par le renforcement des frontières physiques, par le biais de murs et barrières sur au moins 990 km, et la dotation de moyens de surveillance de haute technologie. Il s'agit de frontières véritablement militarisées, qui cherchent à « protéger » le sol européen à l'image d'une cité assiégée par des « barbares ». En outre,

quand nous parlons de frontières, il ne faut pas oublier que la principale est la mer Méditerranée. C'est aussi la plus mortifère, avec plus de 35 000 personnes qui s'y sont noyées en moins de 20 ans.

Plus largement, il s'agit d'une approche des politiques de frontières qui est consubstantielle à l'agenda politique néolibéral. Les politiques d'ajustement structurel ont favorisé les capitaux des pays du Nord tout en augmentant la dépendance des pays du Sud Global³. En somme, ce sont des politiques qui renouent avec les rapports coloniaux, en exacerbant

europa.eu/en/press/press-releases/2017/03/07/regulation-reinforce-checks-external-borders/

3 Nicolas Sersiron, Les transferts négatifs sont les causes des exils forcés. URL : <https://www.cadtm.org/Les-transferts-negatifs-sont-les-causes-des-exils-forces>

la crise sociale dans la plupart des pays anciennement colonisés, et en poussant les personnes à migrer vers l'Europe.

Depuis quelques années, les pays européens ont cherché à délocaliser la gestion de la surveillance de cette frontière hautement mortifère. C'est en ce sens que le sommet de La Valette de 2016 a renforcé les programmes visant l'externalisation des frontières européennes⁴. Une externalisation qui consiste à déléguer à des pays qui ne font pas partie de l'Europe une part de la responsabilité de la gestion des questions migratoires comme l'accueil, l'asile ou encore le contrôle aux frontières. Cette politique poursuit deux objectifs principaux :

- réduire en amont la mobilité des personnes migrantes vers l'UE ;
- augmenter les retours du territoire européen vers les pays tiers.

En effet, les frontières européennes sont repoussées de plus en plus loin. En juillet 2017, l'Italie, soutenue par l'UE et ses États membres, a ainsi signé un accord avec le gouvernement d'entente nationale libyen El-Sarraj, après avoir conclu un accord du même type avec la Turquie en 2016 et négocié des Pactes migratoires avec cinq pays africains. Après avoir fait porter sur les seules

épaules des pays européens d'entrée, tels la Grèce et l'Italie, la prise en charge des demandeurs d'asile, selon la règle dite de « Dublin », l'UE cherche ainsi à repousser au-delà de la Méditerranée la gestion de ses frontières externes. Cette stratégie réduit sévèrement le droit d'asile et conduit à la violation des droits humains des personnes migrantes.

Ces mesures, justifiées par la « crise migratoire », touchent en premier lieu les pays du Sahel. Ainsi, sous prétexte de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, des missions militaires ont été déployées aux frontières malienne et somalienne et aux frontières de la République centrafricaine, des mesures qui font perdre à ces pays leur souveraineté et leur indépendance. Pareils déploiements ont donné des opportunités supplémentaires d'interférer dans les pays africains, comme l'ingérence flagrante de la France au Mali pour protéger ses intérêts coloniaux historiques lors de l'extension des groupes touaregs, sous prétexte d'éliminer le terrorisme et le crime organisé, y compris «l'immigration illégale»⁵.

D'une part, la logique qui sous-tend l'externalisation permet à l'UE et à ses États membres de ne pas assumer leurs engagements en termes d'ac-

4 European Commission, "Trust Fund for Stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa", DG DEVCO, 1 March 2017.

5 European council on foreign relation, "Halting ambition: EU migration and security policy in the Sahel" URL : https://www.ecfr.eu/publications/summary/halting_ambition_eu_migration_and_security_policy_in_the_sahel

cueil et ce, en violation de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951. D'autre part, l'externalisation permet à l'UE et à ses États membres de fuir leurs responsabilités en cas de violations de droits fondamentaux (violences et refoulement) pendant les opérations de contrôle aux frontières, qui se déroulent loin de ce que perçoit l'opinion publique européenne. Par le biais des rapports de domination que les pays européens entretiennent envers les pays du Sud, il n'est pas non plus tenu compte de l'opinion publique de ces derniers lorsqu'elle conteste ces politiques. En définitive, tandis que la fuite des capitaux et l'exploitation des ressources naturelles est tolérée sinon encouragée par les dictatures des pays du Sud, elle empêche les personnes de jouir de la liberté de mouvement et de circulation et les oblige à prendre des risques inouïs.

Au Conseil européen de 2016, les 28 chefs d'État se sont mis d'accord sur le lancement de pactes migratoires avec cinq pays pilotes africains (*Migration Compacts*). Ces pactes se traduisent dans des partenariats qui utilisent tous les outils dont l'UE a la compétence (aide au développement et commerce) pour engager les États africains à endiguer le flux des migrants vers les côtes européennes et à reprendre les personnes ayant transité par leurs pays ou leurs ressortissants. On assiste donc non seulement à une instrumentalisation de l'APD (Aide publique au développement) à des fins de limitation des

migrations, mais également à une instrumentalisation du thème de la migration à des fins de facilitation d'investissements européens dans les pays tiers. Enfin, ces négociations ont lieu la plupart du temps dans une opacité totale, ce qui ne fait que renforcer leur aspect illégitime.

Pour faire en sorte que les pays non européens acceptent de mettre en œuvre une politique restrictive des migrations, l'Union et ses États membres monnaient leur aide au développement. En échange de mesures permettant de limiter les départs en amont et d'augmenter les retours de l'UE des personnes migrantes jugées « indésirables » vers les pays dits « d'origine » (accords de réadmission), l'UE et ses membres donnent ou refusent l'accès aux divers fonds de l'APD. Par ailleurs, cet usage de l'Aide au développement entraîne la violation des droits fondamentaux tels que le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement (convention de Genève), le droit de quitter tout pays, y compris le sien (art. 13 de la DUDH), la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO (via les contrôles renforcés, le fichage, et la détention), l'interdiction de traitements inhumains et dégradants, le droit à la protection des données à caractère personnel et le principe de non-discrimination, pour ne citer que ceux-là.

Des processus comme celui de Rabat ou de Khartoum, et spécialement le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE en faveur de l'Afrique, sont égale-

ment des mécanismes créés pour la mise en place d'une politique d'externalisation des frontières. Ce fonds compte plus de 4 700 millions d'euros⁶ depuis 2015, dont au moins 1 270⁷ sont destinés à la gestion des frontières. Nous constatons donc une véritable politique de détournement où l'argent censé « aider au développement » des pays en Afrique sert en grande partie à la gestion des frontières. Ces projets servent par exemple à financer l'entraînement et l'armement de groupes criminels dans le nord-ouest de la Libye pour qu'ils agissent en tant que garde-côtes dans le but d'empêcher à tout prix le passage de personnes migrantes vers l'Europe depuis ce pays, ce qui ne cesse d'entraîner des morts. En même temps, il a été prouvé que dans ce pays s'effectuait un trafic d'êtres humains important et que des « foires aux esclaves » avaient lieu en plein jour. Ceci est bien sûr inadmissible, puisque ce fonds « d'urgence » n'apporte pas de réponse positive aux conséquences de siècles de rapports coloniaux et néocoloniaux. En réalité, ce fonds perpétue ceux-ci, en transformant ces pays en « gendarmes » des frontières de l'Europe forteresse. Les programmes d'Aide au développement constituent de véritables outils néocoloniaux.

6 https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/trust-fund-financials_en

7 <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/thematic/improved-migration-management>

PROPOSITIONS

La criminalisation des personnes migrantes n'éliminera pas l'immigration clandestine. Bien au contraire, ces approches conduisent à l'exacerbation de l'immigration clandestine et les décès catastrophiques qui l'accompagnent. Les jeunes africains, fuyant la mort, la pauvreté et la misère, continueront de prendre le risque de quitter leurs pays.

Toute force progressiste qui arriverait au pouvoir dans un pays européen devra impérativement s'opposer aux politiques de l'Europe forteresse et désobéir afin de respecter les droits humains. Son action devra s'inspirer de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention de Genève en ce qui concerne le droit d'asile. Au niveau plus immédiat, il faudra :

- Fermer les centres d'internement de personnes migrantes, qui sont de véritables prisons.
- En finir avec la criminalisation et les lois qui catégorisent des personnes migrantes comme des personnes « illégales » ; en finir également avec les distinctions moralisantes entre bon-ne-s migrant-e-s (ceux et celles ayant l'accès à l'asile, celles et ceux ayant accès au marché du travail) et mauvais-es migrant-e-s (« illégaux »).
- Mettre en place de véritables dispositifs d'accueil des personnes

migrantes, qui garantissent l'accès aux services publics.

- Mettre en place de voies sûres (tant physiques que juridiques) pour que les personnes puissent migrer. Cela passerait aussi par le plein usage des installations consulaires et diplomatiques des pays concernés et l'abandon du système de gestion sous-traitée des « visas Schengen ».
- Défendre la libre circulation au sein de l'espace Schengen et au-delà.
- Dans les pays qui se situent aux frontières de l'Europe, en finir avec les dispositifs militaires tels que les murs et clôtures, les systèmes de surveillance, etc.
- Ne pas appliquer le règlement de Dublin, si les personnes migrantes souhaitent demander l'asile dans un pays qui n'est pas celui par où elles sont entrées dans l'Union européenne.

Il faut faciliter les cadres juridiques et administratifs nécessaires pour assurer la circulation des personnes dans des conditions sûres, afin que nous puissions faire de la migration un choix, pas une nécessité mortelle. Ni les politiques d'immigration ni l'aide au développement ne pourront compenser les populations africaines pour des siècles de pillage de leurs ressources naturelles et humaines, un pillage qui se solde par une immense dette écologique, et

qui les a plongés dans le sous-développement et la violence, qui a leur tour entraînent déplacement forcé et demande d'asile. La richesse naturelle et humaine que le continent possède aujourd'hui est en mesure de garantir aux peuples d'Afrique un véritable développement, et une vie sûre qui ne les forcera pas à se déplacer, si ces peuples peuvent exercer leur souveraineté sur les richesses de leur pays. L'assurance d'une vie décente et sûre pour les peuples du continent est liée à leur contrôle sur la prise de décision, qui doit échapper aux politiques néolibérales et aux mécanismes néocoloniaux (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce). Ces alternatives seront forcément liées à l'instauration de régimes démocratiques, ainsi qu'au renforcement de l'auto-organisation de ces peuples contre leurs régimes actuels et pour leur souveraineté. La migration devra être une priorité dans leur lutte, puisque ses causes sont liées aux politiques néolibérales.

En ce qui concerne un gouvernement populaire d'un pays européen, il devra dépasser le cadre exclusif et colonialiste actuel de l'Union européenne. Il faudra nécessairement une politique de réparations vis-à-vis du pillage et de l'exploitation de richesses auquel les classes dominantes et les grandes entreprises des pays européens se sont livrés pendant des siècles.

CHAPITRE 5

Vente d'armes et conflits armés : sortir du cercle vicieux

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU...

L'Union européenne et ses États membres portent de lourdes responsabilités directes et indirectes dans les conflits armés qui, en semant la mort et la destruction à travers la planète, affectent la vie de millions de personnes. Celles et ceux qui survivent dans des zones de conflits sont affecté-e-s par la destruction physique des logements, des services publics de santé et d'éducation, ou encore des unités de production d'énergie, d'assainissement d'eau, et des infrastructures permettant l'acheminement de ces biens vitaux. En cela, les conflits armés ont des conséquences négatives durables sur les capacités des sociétés affectées

à garantir les droits humains fondamentaux et à être résilientes à d'autres chocs majeurs tels que des catastrophes naturelles ou des urgences sanitaires. Pensons à l'impact potentiellement dévastateur que pourrait avoir une épidémie telle que celle de la Covid-19 dans des régions lourdement marquées par les destructions d'infrastructures, ou dans les camps où sont entassées dans des conditions déplorable des centaines de milliers de personnes fuyant les conflits et les persécutions.

Pour les classes dominantes qui représentent une infime minorité de la population mais ont le contrôle du pouvoir d'État, les armes constituent en revanche un moyen efficace pour maintenir l'ordre social



existant dès lors que la domination n'est plus acceptée comme naturelle par les dominé-e-s. La nécessaire reconstruction de zones dévastées par les guerres permet en outre d'offrir de nouveaux champs d'accumulation pour le capital.

Pour les forces de la gauche politique et sociale qui voudraient incarner une force de changement en Europe visant à établir les bases d'une société égalitaire et solidaire, il est impératif de se saisir des politiques antimilitaristes. Il s'agit de lutter non seulement contre les guerres des impérialismes européens, mais aussi contre les ventes d'armes et le soutien accordé à des régimes répressifs et en guerre.

Le capitalisme industriel a conduit à la production massive d'armes par des industriels qui ont gagné un poids économique et politique considérable, en particulier aux États-Unis, en Europe occidentale, en Russie et en Chine. De par l'objet de leur production, les capitaux de l'armement disposent d'un statut très particulier dans nos sociétés capitalistes : l'armement est un domaine où l'État et le capital privé sont très intimement imbriqués l'un dans l'autre. Les décisions quant à la recherche, à la production et au commerce des armes ne se font pas sans l'aval de l'État, tandis que les industriels sont protégés et subventionnés par celui-ci, qui joue même le rôle de représentant du commerce pour les capitalistes de l'armement.

DES ARMES DE PLUS EN PLUS PERFORMANTES

Poussée à l'innovation permanente, l'industrie de l'armement a développé des armes toujours plus destructrices, notamment à partir de la Première Guerre mondiale. Véhicules blindés, chars d'assaut, autres navires de guerre et sous-marins toujours plus performants se sont multipliés sur les champs de bataille. Surtout, le développement et la généralisation de l'aviation militaire (et des porte-avions) vont permettre de semer la mort et la terreur chez les populations civiles (caractéristique des guerres totales). C'est un objectif similaire de terreur et de mort à l'échelle industrielle parmi les populations civiles qui est poursuivi par le développement des armes chimiques, qui seront au cœur de l'entreprise d'extermination nazie des Juifs et Juives d'Europe et des Tziganes avec les chambres à gaz, comme du déploiement impérialiste de Washington en Indochine avec l'agent orange. C'est toujours cette même logique qui présidera au développement de la bombe atomique, utilisée par les États-Unis à Hiroshima et Nagasaki en août 1945.

L'utilisation de technologies de pointe est aujourd'hui au cœur du développement des systèmes d'armements, par exemple avec les drones (véhicules – aériens ou non – commandés à distance ou automati-

sés, pouvant servir à la surveillance comme au combat lorsqu'ils sont équipés de missiles) ou les frontières automatisées (reconnaissant les traversées clandestines à travers un système de capteurs). Comme avec le développement de l'aviation au 20^e siècle, ces technologies permettent d'établir une distance de plus en plus grande entre celui qui tue et celles et ceux qui sont tués (ou entre celui qui garde la frontière et celles et ceux qui cherchent à la traverser), et ainsi de limiter chez l'assaillant les risques de blessures, de pertes ou d'empathie pour les victimes.

L'EUROPE, MARCHANDE DE PAIX OU VENDEUSE D'ARMES ?

Les États membres de l'UE produisent et vendent des armes massivement. Le rapport de mars 2020 du *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) sur les transferts internationaux d'armements¹ indique le volume, l'origine et la destination des principales ventes d'armes dans le monde pour la période 2015-2019. Le SIPRI indique que les exportations d'armes ont augmenté de 5,5 % sur cette période par rapport à la période 2010-2014, et de 20 % par rap-

1 Pieter D. Wezeman, Aude Fleurant, Alexandra Kuimova, Diego Lopes Da Silva, Nan Tian, Simon T. Wezeman, *Trends in International Arms Transfers*, 2019, SIPRI Fact Sheet, mars 2020.

port à la période 2005-2009. Si les deux premiers États exportateurs d'armes que sont les États-Unis et la Russie sont à l'origine de plus de la moitié des exportations mondiales d'armements (36 % et 21 % respectivement), les États membres de l'UE ne sont pas en reste. La France et l'Allemagne sont les troisième et quatrième principaux États exportateurs d'armes, tandis que le Royaume-Uni (qui était encore membre de l'UE pour la période 2015-2019) et l'Espagne se classent aux sixième et septième rangs. Parmi les 25 principaux États exportateurs d'armes sur la planète, responsables de 99 % des exportations mondiales, on trouve neuf États membres de l'UE, à l'origine de 25,6 % des exportations mondiales.

LES RÉGIMES AUTORITAIRES, UNE CLIENTÈLE SUR MESURE

Quoi qu'en disent les gouvernements lorsqu'ils sont interrogés sur le sujet, il est évident que les meilleurs acheteurs sont les régimes autoritaires et en guerre non pas car ils seraient uniquement intéressés par l'augmentation de leurs capacités de dissuasion, mais parce qu'ils font usage de ces armes. Le SIPRI indique ainsi que l'on retrouve des États membres de l'UE parmi les trois principaux fournisseurs des régimes autoritaires, répressifs, en guerre ou colonisateurs suivants (la liste, non exhaustive, ne tient

compte que des 40 principaux importateurs d'armes au monde) : Arabie saoudite, Inde, Égypte, Chine, Algérie, Émirats arabes unis, Qatar, Pakistan, État d'Israël, Turquie, Indonésie, Singapour, Maroc, Brésil, Koweït.

En intervenant militairement en différents endroits de la planète, les puissances impérialistes cherchent à maintenir leur domination économique et politique sur les pays dits du Sud tout en y renforçant les régimes autoritaires. Elles utilisent aussi les guerres et mènent des manœuvres militaires très coûteuses pour démontrer l'efficacité de leurs systèmes d'armements pour leurs clients potentiels. Dans les années récentes, on peut mentionner de façon non-exhaustive la participation d'États de l'UE aux guerres d'Afghanistan à partir de 2001 et d'Irak en 2003, à l'intervention militaire en Libye de 2011, à la guerre au Mali depuis 2013, ou encore à la coalition militaire intervenant contre différents groupes djihadistes en Irak et en Syrie à partir de 2014. En outre, les armées européennes sont déployées dans de nombreux pays du globe dans le cadre des accords de coopération militaire. Pour ceux de ces pays qui exportent des armes, ces interventions sont autant d'occasions d'exhiber l'efficacité des armements qu'ils proposent à la vente.

IMPÉRIALISME OCCIDENTAL ET DOMINATION MILITAIRE

L'UE développe une politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Si le projet n'a encore jamais pu aboutir à une politique militaire pleinement intégrée et à une armée commune, il permet néanmoins de renforcer la coopération militaire de ses États membres. En outre, si l'impérialisme de l'UE et de ses États membres conserve une certaine autonomie, son alignement sur l'impérialisme étatsunien constitue la règle générale. En termes d'impérialisme militaire, la majorité des États membres de l'UE sont membres de l'OTAN, et l'accession à l'OTAN des États d'Europe de l'Est et de l'ancien bloc yougoslave est de facto une précondition nécessaire à leur adhésion à l'Union européenne. L'UE permet ainsi le renforcement de la présence militaire des États-Unis et de leurs alliés aux portes de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'ancien bloc soviétique, et participe directement à la domination impériale de l'Occident sur le reste du monde. Ce constat ne saurait masquer que plusieurs États européens, notamment du centre de l'UE, participent eux-mêmes directement à cette domination en tant qu'États.

LA LOI DU PLUS FORT

Ainsi, l'UE et ses États membres participent à l'établissement de sociétés de plus en plus violentes, en Europe, à ses frontières mais aussi dans le reste du monde. Dans un capitalisme dont les crises (qui lui sont inhérentes) arrivent à intervalles de plus en plus courts, le mode de domination des classes possédantes passe de moins en moins par l'acceptation de cette domination comme étant naturelle et légitime, et de plus en plus par la coercition. L'ordre social est maintenu par l'usage des armes : l'exploitation de la force de travail de l'écrasante majorité de la population mondiale est facilitée par la soumission de celle-ci à une autorité que l'on sait (potentiellement) violente, y compris dans des sociétés dotées d'institutions politiques considérées comme « démocratiques ». Il s'agit évidemment d'un choix politique des classes possédantes, qui privilégient cette militarisation des sociétés au détriment d'un développement des domaines de la reproduction sociale – santé, éducation, logements, loisirs, etc. Cette logique a été largement mise en évidence par la crise sanitaire inédite depuis plus d'un siècle qu'a constitué la pandémie de Covid-19 en 2020, durant laquelle les systèmes de santé d'États qui figurent parmi les principaux vendeurs et acheteurs d'armes au monde se sont révélés incapables de faire face à la

situation. En France, la pénurie de masques et de moyens pour le personnel soignant et la population a été largement observée à l'aune de l'achat par l'État de stocks d'armes de répression pour plusieurs années.

En outre, de nombreux clients des États exportateurs d'armes sont également débiteurs de ces mêmes États et des institutions financières internationales (Banque mondiale et FMI). La dette contractée par ces États répressifs et en guerre devrait être considérée comme odieuse selon la définition du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), dont il convient ici de citer un extrait : *« tout prêt octroyé à un régime, fût-il élu démocratiquement, qui ne respecte pas les principes fondamentaux du droit international tels que les droits humains fondamentaux, l'égalité souveraine des États, ou l'absence du recours à la force, doit être considéré comme odieux. Les créanciers, dans le cas de dictatures notoires, ne peuvent arguer de leur ignorance et ne peuvent exiger d'être payés. Dans ce cas, la destination des prêts n'est pas fondamentale pour la caractérisation de la dette. En effet, soutenir financièrement un régime criminel, même pour des hôpitaux ou des écoles, revient à consolider son régime, à lui permettre de se maintenir. D'abord, certains investissements utiles (routes, hôpitaux...) peuvent ensuite être utilisés à des fins odieuses, par exemple pour*

soutenir l'effort de guerre. Ensuite, le principe de fongibilité des fonds fait qu'un gouvernement qui emprunte pour des fins utiles à la population ou à l'État – ce qui est officiellement presque toujours le cas – peut libérer des fonds pour d'autres buts moins avouables². »

UN GOUVERNEMENT POPULAIRE : QUELLES SOLUTIONS ?

Si des forces de changement pouvaient investir des gouvernements populaires, elles devraient mettre en œuvre des politiques visant à rompre radicalement avec ce monde inégalitaire et violent que nous venons de dépeindre. Pour l'instant, certaines mesures peuvent cependant être mises en avant par les mouvements sociaux sans attendre l'établissement de gouvernements populaires.

Indépendance

La mise en place d'un gouvernement populaire dans un pays membre de l'OTAN pourrait par exemple lui permettre de quitter cette organisation et de cesser toute coopération avec elle. Cela constitue un enjeu majeur de rupture symbolique et matérielle avec l'ordre politique existant au niveau international ; il s'agirait de « désoccidentaliser »

2 Éric Toussaint, « La dette odieuse selon Alexandre Sack et selon le CADTM », cadtm.org, 18 novembre 2016. URL : <http://www.cadtm.org/La-dette-odieuse-selon-Alexandre>

les relations internationales en refusant l'alignement sur les intérêts de la superpuissance étatsunienne et en démontrant que des rapports internationaux de solidarité plutôt que de subjugation sont possibles.

Démocratie

Ainsi, sous un gouvernement populaire, le commandement militaire le plus étroitement lié à l'État et à la classe capitaliste serait démis de ses fonctions et l'armée réorganisée sous contrôle démocratique. Si l'État est impliqué dans des guerres à l'étranger, il initierait un processus de désengagement à achever le plus rapidement possible et remplacerait son action militaire par un soutien humanitaire sous contrôle démocratique des populations concernées.

Désarmement

Ce même gouvernement populaire pourrait également s'engager en faveur d'un désarmement mondial et démantèlerait son arsenal nucléaire s'il en possède un. Il socialiserait l'industrie de l'armement et instaurerait un moratoire sur la production et la vente d'armes à l'étranger. Il reconvertirait les secteurs de production d'armes offensives et en privilégiant les secteurs de la reproduction sociale – santé, éducation, logement, etc. –, avec accompagnement des salarié·e·s et maintien des salaires. Il engagerait aussi des actions judiciaires rétroactives à l'en-

contre des responsables de la vente d'armes à des régimes criminels.

Respect des droits humains

En outre, un gouvernement populaire prendrait des sanctions contre les régimes violant le droit international et les droits humains fondamentaux, en veillant à ne pas mettre davantage en danger les populations de ces régimes lorsqu'il s'agit de pays dépendants (par exemple, il appliquerait des sanctions ciblées contre des individus responsables des actes du régime plutôt que des sanctions économiques indiscriminées). Il gèlerait tous les liens économiques avec l'État d'Israël tant que celui-ci ne respectera pas le droit international et les résolutions des Nations unies, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'État d'Israël reconnaisse la souveraineté de l'État palestinien dans les frontières de 1967 et le régime international de Jérusalem (ce qui signifie l'abandon des colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est), mette fin à son blocus de la bande de Gaza et à son régime d'apartheid à l'intérieur de ses propres frontières, et permette aux réfugiés palestiniens de rentrer chez eux.

Soutien aux peuples opprimés

Enfin, un gouvernement populaire soutiendrait activement les nations et les peuples opprimés (par exemple les Palestinien-ne-s, les Kurdes, les Sahraoui-e-s, les Rohingya) par le biais d'une aide humanitaire et diplomatique. Il porterait assistance aux populations dont la vie est directement menacée, y compris en prenant des mesures pour empêcher les régimes criminels de commettre des crimes de masse.

Vers un ordre mondial démocratique et solidaire

Ainsi, à moyen terme au niveau international, plusieurs gouvernements populaires pourraient établir un rapport de forces suffisamment fort pour entamer des négociations significatives avec des puissances oppressives en vue du règlement de problèmes nationaux (par exemple la Palestine, le Sahara occidental, le Kurdistan) et de guerres civiles prolongées (par exemple en Syrie). Il s'agirait également de réformer l'ONU en profondeur (ou, le cas échéant, la remplacer) afin d'en faire un organe visant à résoudre les conflits qui soit réellement démocratique, et non dominé par cinq puissances (États-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Chine) disposant d'un siège permanent et d'un droit de veto au sein du Conseil de sécurité comme c'est le cas actuellement.

L'armée française au Mali



CHAPITRE 6

Face aux crimes passés des puissances coloniales européennes et au néocolonialisme européen, des réparations s'imposent

Grâce aux mobilisations *Black Lives Matter* qui ont lieu en 2020 à l'échelle internationale contre le racisme en général, et la négrophobie en particulier, de plus en plus de personnes cherchent à connaître la vérité sur le passé ténébreux des puissances coloniales et la continuité néocoloniale dans les temps présents. Des statues de personnages emblématiques du colonialisme européen sont déboulonnées ou font l'objet de dénonciations salutaires. Il en va de même avec des statues de personnages qui, aux

États-Unis, symbolisent l'esclavage et le racisme. *ReCommonsEurope* se réjouit de toutes les initiatives et actions qui visent à dénoncer les crimes coloniaux, cherchent à établir la vérité sur les atrocités passées, mettent en évidence les instruments du néocolonialisme et toutes les formes de résistance du passé jusqu'à aujourd'hui, demandent des réparations et exigent la fin de toutes les formes de discrimination à l'égard des peuples victimes du colonialisme et du néocolonialisme.



À Bristol, des manifestants font tomber la statue d'un marchand d'esclaves le 7 juin 2020.

Le 30 juin 2020, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance du Congo, la nouvelle a fait le tour de la planète : Philippe, roi des Belges, a exprimé dans une lettre adressée au chef de l'État et au peuple congolais des regrets pour le passé colonial et en particulier pour la période pendant laquelle Léopold II possédait personnellement le Congo (1885-1908).

Voici le passage principal de cette lettre : « À l'époque de l'État indépendant du Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis, qui pèsent encore sur notre mémoire collective. La période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces

blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés. Je continuerai à combattre toutes les formes de racisme »¹. Cette intervention du Roi des Belges est un des résultats de l'immense mouvement international de prise de conscience et de mobilisation qui a marqué la fin du mois de mai et tout le mois de juin 2020 depuis l'assassinat de George Floyd par la police aux États-Unis. Cette déclaration est totalement insuffisante car elle ne désigne pas explicitement de coupables, le roi Léopold II n'est même pas mentionné. Philippe ne présente pas

1 <https://plus.lesoir.be/310315/article/2020-06-30/le-roi-reconnait-les-actes-de-cruaute-commis-au-congo-sous-leopold-ii>

des excuses et ne propose pas que la famille royale et/ou l'État belge versent des réparations. Il n'est pas question de rétrocéder non plus les biens volés au peuple congolais du temps de la domination de Léopold II sur le Congo et du temps de la période coloniale pendant laquelle le Congo a fait partie de la Belgique (1908-1960). Une partie de ces biens se trouvent au Musée de Tervuren ou dans des collections privées. Philippe ne propose pas de déboulonner les statues de colonisateurs et autres symboles de l'époque coloniale dans l'espace public belge ou tout au moins de les accompagner de plaques expliquant publiquement les horreurs de la période coloniale.²

Le président français, Emmanuel Macron, s'oppose de son côté au déboulonnage des statues de personnages historiques, comme Colbert, qui ont fait la promotion de l'esclave et de la traite négrière.

Un énorme travail reste à accomplir.

LE LOURD PASSÉ ESCLAVAGISTE ET COLONIAL EUROPÉEN ET LE NÉOCOLONIALISME : DETTES HISTORIQUES, MORALES ET COLONIALES

Le commerce triangulaire³ (Europe, Afrique, Amériques) était motivé par la recherche du développement capitaliste des métropoles coloniales.

Pendant plus de 400 ans, plus de 12 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la dramatique traite transatlantique des esclaves. Les femmes esclaves, en particulier, portaient un triple fardeau : outre le travail forcé dans des conditions difficiles, elles subissaient des formes de discrimination et d'exploitation sexuelle extrêmement cruelles, du fait de leur sexe et de leur couleur de peau.

À la suite de l'abolition de l'esclavage en différentes étapes au cours du 19^e siècle, les pays européens, par le biais de massacres, colonisent le continent africain et le divisent à la Conférence de Berlin qui se tient en 1884-1885. La colonisation de l'Afrique a entraîné des génocides, l'exploitation des populations, un extractivisme destructeur des ressources et des biotopes, une oppression culturelle et culturelle.

2 Voir Éric Toussaint, «Réponse à la lettre de Philippe, roi des Belges, sur les responsabilités de la Belgique dans l'exploitation du peuple congolais», <https://www.cadtm.org/Reponse-a-la-lettre-de-Philippe-roi-des-Belges-sur-les-responsabilites-de-la>

3 A ce sujet, voir P. Pluchon, *La Route des esclaves. Négriers et bois d'ébène au XVIII^e siècle*, Hachette, 1980.

Mais ce n'est pas tout : les puissances coloniales ont également recouru au mécanisme de la dette pour maintenir les anciennes colonies dans une conjoncture économique coercitive. La Banque mondiale a été directement impliquée dans certaines dettes coloniales. Au cours des années 1950 et 60, elle a octroyé des prêts aux puissances coloniales pour des projets permettant aux métropoles de maximiser l'exploitation de leurs colonies. Une partie des dettes contractées auprès de cette banque par les autorités belges, britanniques et françaises pour leurs colonies ont ensuite été transférées aux pays qui accédaient à leur indépendance, sans leur consentement. Ainsi, les anciennes colonies ont été tenues de rembourser aux États colonisateurs les dettes que ces derniers avaient contractées pour les exploiter. Cela s'est fait en violation du droit international. Ces dettes n'ont pourtant pas été annulées. De plus, la Banque mondiale a refusé de suivre une résolution adoptée en 1965 par l'ONU lui enjoignant de ne plus soutenir le Portugal tant que celui-ci ne renonçait pas à sa politique coloniale⁴.

4 « A toutes les agences spécialisées des Nations Unies et en particulier la Banque internationale pour la reconstruction (=Banque mondiale) et le développement et le Fonds monétaire international [...] de s'abstenir d'octroyer au Portugal toute aide financière, économique ou technique tant que le gouvernement portugais n'aurait pas renoncé à sa politique coloniale qui constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations unies » UN Doc. A/AC.109/124 and Corr. 1 (June 10, 1965).

Un des cas les plus frappants de dettes coloniales est celui d'Haïti. En 1804, l'indépendance est obtenue, face à l'impérialisme français, par la rébellion d'esclaves menée entre autres par Toussaint Louverture (le cas d'Haïti est particulièrement emblématique dans la mesure où ce sont les esclaves eux-mêmes qui ont arraché leur liberté). Vingt-et-un ans après, en 1825, la France a imposé à son ancienne colonie une indemnité de 150 millions de francs-or, en la menaçant d'une invasion militaire et d'une restauration de l'esclavage. Le poids de cette dette pèse toujours sur Haïti et sa population. La France voulait des compensations financières pour le manque à gagner résultant de l'abolition de l'esclavage à Haïti. Ce sont donc les anciens esclavagistes qui ont obtenu des « réparations » et non les personnes mises en esclavage. Le Royaume-Uni n'a pas agi autrement. Après l'abolition de l'esclavage dans les colonies à partir de 1833, quelque 3 000 familles propriétaires d'esclaves ont reçu d'énormes compensations financières pour leur perte de « biens », les biens en question étant des esclaves africains. Loin d'appartenir au passé, cet épisode est très actuel puisque le gouvernement britannique a terminé de payer les derniers versements du prêt pour l'abolition de l'esclavage le 15 février 2015, alors même que le premier ministre David Cameron invitait les Jamaïcains, dans un discours

devant le Parlement jamaïcain tenu le 30 septembre 2015, à considérer que l'esclavage appartenait au passé et qu'il était temps de « s'en remettre »⁵. L'Espagne a elle aussi réclamé un dédommagement important au Maroc pour son retrait du territoire de Tétouan en 1860, sous occupation espagnole depuis des années.

L'URGENTE NÉCESSITÉ DES RÉPARATIONS ET DE LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS

En droit, Louis-Georges Tin définit les réparations comme des « dispositifs légaux, moraux, matériels, culturels ou symboliques mis en place pour indemniser après un dommage de grande envergure, un groupe social ou ses descendants, de manière individuelle ou collective »⁶. Des réparations en cas de dommages de grande ampleur tels que les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité sont prévus par le droit international. La notion de réparations est née du besoin de rendre justice aux populations ayant souffert ces dommages. Cependant, la demande de réparations pose des questions importantes, puisque le marché devient ainsi le principal médiateur

de ces politiques, pouvant devenir un moyen de mettre un prix à ces souffrances.

Les demandes de réparations ne sont pas récentes. Elles datent du début de la mise en esclavage des populations noires. A de nombreuses occasions, des dénonciations et condamnations ont été faites, déjà au 17^{ème} siècle, par le missionnaire français Épiphanie de Moirans et par le missionnaire espagnol José de Jaca, contre la traite des Noirs et leur maintien en esclavage au profit de l'économie coloniale en Amérique.

Au Nord comme au Sud, de nombreuses tentatives ont été lancées en vue d'une justice réparatrice pour les populations mises en esclavage et colonisées. En 1993, eut lieu la première conférence panafricaine à Abuja en faveur de la demande de réparations pour les descendant·e·s des victimes de la mise en esclavage des Africains, la colonisation et le néocolonialisme. Cet événement relançait la lutte pour les réparations au sein de la communauté africaine et afro-diasporique. Cette conférence appela explicitement « la communauté internationale à reconnaître qu'il existe une dette morale unique et sans précédent envers les peuples africains qui n'a pas encore été payée ».

En mai 2001, la loi française sur la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre

5 CARICOM, « The CRR Media Conference on the British Treasury's Slavery Loan », <http://caricomreparations.org/crr-media-conference-british-treasurys-slavery-loan/>

6 Louis-Georges Tin, *Esclavage et Réparations*, Éditions Stock, 2013.

l'humanité est adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle dispose que « la République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ». La proposition initiale de cette loi, dite loi Taubira, comportait un article incluant un paragraphe concernant les réparations : « Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime ». Cependant, l'article fut abrogé en commission des lois et ce n'est qu'après suppression de la partie concernant les réparations que la loi fut votée à l'unanimité par l'Assemblée. La même année, lors de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, boycottée par les États-Unis, la délégation française ne s'est pourtant pas jointe à ceux qui demandaient que la traite des esclaves et le colonialisme soient reconnus comme un crime contre l'humanité et aucun pays européen n'a depuis lors suivi l'exemple français.

Plus récemment, depuis 2010, des mouvements sociaux haïtiens réclament des réparations face à l'épidémie de choléra provoquée par des

soldats de la mission MINUSTAH (2004-2017), mission d'occupation réalisée sous l'égide des Nations unies. Rappelons que le territoire d'Haïti a auparavant été occupé par l'armée des États-Unis entre 1915 et 1934.

En Belgique, dans le cadre de la Décennie des Afrodescendants, le Groupe de travail des experts des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine (WGEPAD), en visite en Belgique en février 2019, a organisé des rencontres avec des représentants de l'État et de ses institutions, ainsi que la société civile d'ascendance africaine afin de s'informer sur la situation des personnes d'ascendance africaine dans le pays. Dans son rapport, le WGEPAD recommande à la Belgique de mettre en place la justice réparatrice et d'utiliser le plan d'action en dix points pour la justice réparatrice de la Communauté caribéenne (CARICOM) comme cadre directeur⁷. Récemment, l'ONG *Human Rights Watch* a enjoint la Belgique de prévoir des réparations, entendant par là des « compensations financières, mais aussi la reconnaissance des atrocités passées et des dommages qu'elles continuent de causer, et la

7 Déclaration aux médias du Groupe de travail d'experts des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine sur les conclusions de sa visite officielle en Belgique du 4 au 11 février 2019, disponible sur <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24153&LangID=F>, point 47.

fin des abus qui continuent d'être commis »⁸.

Ainsi, malgré les actions menées dans cette direction depuis plusieurs années, les réponses apportées aux demandes de réparations ont très peu évolué. En outre, une pression est souvent exercée sur les anciens pays colonisés pour qu'ils abandonnent les demandes de réparations, avec pour conséquence que les initiatives prises en ce sens se limitent souvent à des déclarations, des indignations et des réclamations mais qui ne sont en général pas accompagnées de mesures contraignantes⁹ (ce qui demeurera difficile tant qu'un organisme politique indépendant des rapports de force conjoncturels ne sera pas mis en place).

Outre les demandes de réparations, dans plusieurs pays d'Europe (particulièrement en France et Belgique) des campagnes ont été menées pour la restitution des biens culturels et des restes humains entreposés dans des musées ou dans des universités. Ces mobilisations ont fait bouger les lignes et ont été accompagnées de nombreuses annonces quant à des restitutions aux pays d'origine par les autorités françaises et belges. Les restitutions, mot tabou encore il y a quelques années, sont désor-

mais évoquées voire annoncées. Cependant, les discours sont rarement assortis d'actes concrets, comme en témoigne la situation française, où le travail sérieux de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr¹⁰ n'a mené qu'à des renoncements depuis la remise de leur rapport au président français en 2018. Malgré la multiplication des réclamations, les anciennes puissances coloniales se montrent très peu enclines à procéder à des rapatriements purs et simples et se contentent parfois de promettre la mise sur pied d'un inventaire, voire même, simplement de « prêter » les trésors pillés¹¹.

En 2018, s'est posée en Belgique la question des restitutions des biens culturels et des restes humains spoliés en Afrique, à l'occasion de la réouverture du Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren (Belgique). Un collectif composé essentiellement de membres de la diaspora et

8 <https://www.hrw.org/fr/news/2020/06/30/belgique-passer-des-regrets-aux-reparations>

9 <https://www.colonialismreparation.org/fr/newsletter-01-20-plus-d-elan-dans-la-demande-de-reparation-caricom.html>

10 Lors de son discours à l'université de Ouagadougou le 28 novembre 2017, le Président de la République a exprimé le souhait que « d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique ». À la suite de cette déclaration, deux universitaires, Bénédicte Savoy, professeure à la Technische Universität de Berlin, titulaire de la chaire Histoire culturelle des patrimoines artistiques en Europe, xviii^e-xx^e siècle, et Felwine Sarr, professeure à l'université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal) ont été missionnées pour remettre un rapport sur ce sujet. Celui-ci a été remis au Président de la République le 23 novembre 2018.

11 <https://www.colonialismreparation.org/fr/newsletter-03-20-le-lent-chemin-des-restitutions.html>

de chercheurs a publié une tribune dans le journal belge *Le Soir*¹², réclamant non seulement la restitution des biens culturels mais aussi des restes humains.

Tout comme dans la question des réparations, les actes de l'État belge et de l'État français vers des restitutions devront être audités afin d'éviter la mise en pratique de mécanismes qui masqueraient une fausse réparation. Il faut éviter de reproduire ce qui s'est passé avec le traité d'amitié entre la Libye et l'Italie signé en 2008 par le président Mouammar Khadafi et le chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi. Il prévoyait un dédommagement de l'Italie envers la Libye pour la période coloniale¹³. Ce geste de l'Italie a été en réalité guidé par des intérêts économiques et politiques. Les excuses étaient assorties de « réparations » sous formes d'investissements « liés », d'obtention de contrats, de contrôle de ressources naturelles et de conditionnalités comme le contrôle des flux migratoires..., ce qui revient à imposer et faire perdurer un rapport de domination néocoloniale.

12 Carte blanche: « La Belgique est à la traîne sur la restitution des trésors coloniaux » – publiée par *Le Soir* le 25 septembre 2018, <https://plus.lesoir.be/180528/article/2018-09-25/carte-blanche-la-belgique-est-la-traine-sur-la-restitution-des-tresors-coloniaux>

13 Chiara Filoni, « Fausses réparations et nouvelle colonisation italienne en Libye » : <http://www.cadtm.org/Fausses-reparations-et-nouvelle-colonisation-italienne-en-Libye>

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR AMORCER LA QUESTION DES RÉPARATIONS ET DES RESTITUTIONS DANS LES PAYS EUROPÉENS

Les recommandations peuvent s'inspirer du Plan en 10 points du Comité pour les Réparations du CARICOM (Communauté des Caraïbes), ce groupe de 15 pays des Caraïbes, dont la mobilisation est la plus aboutie quant aux réparations face aux crimes de la mise en esclavage et du colonialisme. Les recommandations que nous allons reproduire ci-dessous concernent notamment la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas auxquels il est demandé, outre des excuses publiques et sincères, une annulation de la dette extérieure des États membres de la CARICOM. Cela-dit, ces recommandations constituent de bons principes directeurs pour le développement de « feuilles de route » pour l'ensemble des pays européens responsables de l'esclavage et du colonialisme.

ReCommonsEurope poursuivra un travail en l'élargissant autant que faire se peut à des débats et propositions en cours dans d'autres pays.

Voici les **principales mesures** proposées dans le cadre des travaux de CARICOM :

1° Des excuses pleines et formelles, par opposition aux “expressions de regrets” que certains pays ont pu formuler. Néanmoins, les excuses – qui sont donc toujours restées en marge des réflexions mémorielles liées à l’esclavage – sont largement insuffisantes dès lors que l’on sait qu’elles sont souvent exprimées pour servir des finalités plus stratégiques, inscrites dans un agenda politique de circonstance et de rapports de force¹⁴.

2° Le rapatriement des descendants de plus de 12 millions d’Africains enlevés et déportés vers les Caraïbes comme esclaves, réduits à l’état de bétail et de bien meubles, à rentrer d’où ils viennent.

3° Un programme de développement pour les populations indigènes ayant survécu au génocide. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que la priorité de ce modèle de développement ne soit pas le marché mais l’amélioration des conditions de vie des habitant·e·s, en particulier en termes de services publics.

4° Des institutions culturelles permettant de transmettre la mémoire des victimes et de leurs descendants

5° Des moyens alloués à la « crise de santé publique » que connaissent les Caraïbes. Les Caraïbes étant la région qui a la plus forte incidence de maladies chroniques qui émane directement de l’expérience nutritionnelle, de la violence psychologique et de manière plus générale des formes de détresses associées à l’esclavage, le génocide et l’apartheid.

6° L’éradication de l’illettrisme, les populations noires et indigènes ayant été laissées dans une situation d’illettrisme généralisé après l’indépendance, particulièrement dans les colonies anglaises.

7° Un Programme d’enseignement africain, afin de renseigner les Afrodescendants sur leurs racines.

8° Un programme de réhabilitation psychologique pour le soin et la réparation des populations afro-descendantes.

9° Un transfert de technologie pour avoir un meilleur accès à la science et la culture technologique mondiale. Ce transfert joue un rôle particulièrement important dans le besoin de faire face aux conséquences du réchauffement climatique ainsi que pour permettre de mettre en œuvre une transition énergétique.

10° L’annulation de toutes les dettes pour mettre fin à “l’enchaî-

14 R. Hourcade, « La politique des excuses. Repentir officiel et gestion stratégique de la culpabilité dans un ancien port négrier (Liverpool) », *Ethnologie française*, n° 177, 2020/1, p. 20.

nement fiscal” que connaît la Caraïbe depuis la libération de l’esclavage et du colonialisme.

ReCommonsEurope, en écho aux demandes des mouvements sociaux de la région de la Caraïbe soutient la demande d’une **compensation financière pour l’exploitation économique et la déshumanisation raciste des Africains réduits en esclavage**. On estime que le paiement des réparations de la Grande-Bretagne aux Africains des Caraïbes serait de l’ordre de 7,5 milliards de livres sterling. Les 20 millions de livres sterling versés aux esclavagistes africains après l’abolition de l’esclavage en 1833 dans l’Empire britannique vaudraient des milliards de livres sterling si la somme était payée aujourd’hui¹⁵. Ces fonds doivent être capitalisés pour un modèle de développement alternatif, solidaire... et être contrôlés par le peuple.

Par ailleurs, d’autres mesures sont importantes en matière de réparations :

- Des réparations face aux crimes écologiques qui se traduisent dans des condamnations et compensations financières ;

- Inclure l’histoire de l’esclavage et du colonialisme dans l’éducation au sens large, c’est-à-dire non seulement dans le cursus scolaire (via l’enseignement) mais aussi le promouvoir au niveau des politiques culturelles (sensibilisation, soutien aux associations, événements, etc.).
- Le calcul de ce que les pays colonisateurs doivent à leurs anciennes colonies en termes de biens volés, ressources spoliées, force de travail exploitée, etc. Pour ce faire, il faut créer un groupe d’économistes, juristes, fiscalistes afin de produire des connaissances sur les réparations. L’objectif est de trouver un chiffre précis que le pays colonisateur devra payer (et à qui : communautés, écoles, fondations) à ses anciennes colonies pour les crimes commis.
- La mise en place de quotas de représentation au sein des institutions
- La condamnation effective de propos et actes racistes

15 Hilary Beckles, *Britain’s Black Debt: Reparations for Caribbean Slavery and Native Genocide*, Kingston, University of the West Indies Press, 2013, p; 144 in Ajamu Nangwaya, «Caribbean reparations movement must put capitalism on trial», Pambazuka News, www.pambazuka.org/global-south/caribbean-reparations-movement-must-put-capitalism-trial

CONCLUSION

Le constat est clair : les propos ainsi que les actes racistes et xénophobes sont en augmentation ces dernières années en Europe. Le racisme structurel qui fait système au sein du Nord global, accompagné d'une suprématie blanche décomplexée encourage les comportements racistes décomplexés. De plus, la grande majorité de ces délits restent impunis. Pourtant, le caractère du structurel du racisme – et les discriminations qui en découlent – n'est plus à démontrer.

Le 26 mars 2019, le Parlement européen a adopté une résolution sur les «Droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine» reconnaissant que « [...] le racisme et les discriminations dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine sont structurels [...] » et « [...] que cette forme de racisme est le fruit des structures historiquement répressives du colonialisme et de la traite transatlantique des esclaves »¹⁶.

Groupe de travail d'experts des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine (WGEPAD) a quant à lui conclu ce qui suit à propos de la Belgique, dans sa déclaration de 2019 : « *Les causes profondes des violations contemporaines des droits de l'Homme résident dans le*

*manque de reconnaissance de l'ampleur réelle de la violence et de l'injustice de la colonisation. En conséquence, le discours public ne reflète pas une analyse nuancée de la manière dont les institutions peuvent conduire à l'exclusion systémique dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des opportunités. Le Groupe de travail conclut que les inégalités sont profondément enracinées en raison de barrières structurelles qui se recoupent et se renforcent mutuellement. Des efforts crédibles pour lutter contre le racisme exigent d'abord de surmonter ces obstacles »*¹⁷.

Or, malgré cela, aucune avancée significative n'a été accomplie pour déconstruire ces structures. Ainsi, si les excuses et les réparations doivent être prise en compte pour tout projet de société véritablement attaché à la dignité humaine de chacune, sans distinction de race, d'appartenance ethnique ou d'origine nationale, elles ne suffisent pas pour parvenir à l'élimination des structures qui soutiennent les discriminations. En d'autres termes, chacune des recommandations énumérées ci-dessus est une condition nécessaire mais non-suffisante si elle n'est pas pensée dans le cadre d'une mise en œuvre plus large de l'ensemble de ces recommandations.

16 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0239_FR.pdf, points S et B.

17 <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24153&LangID=F>, point 13.

Il y a toutefois des éclaircies à l'horizon : la mort de George Floyd aux États-Unis a redonné un vrai souffle au mouvement *Black Lives Matter* et a déclenché des manifestations partout dans le monde. Depuis le 30 mai, de nombreux rassemblements ont eu lieu : en Belgique, 10 000 personnes ont manifesté contre le racisme et les violences policières ; en France : plus de 20 000, où l'histoire de la mort du jeune Adama Traoré a refait surface. Aux États-Unis ce sont des centaines de milliers de manifestants sur tout le territoire. Au Royaume-Uni des statues sont déboulonnées. En Australie d'importantes mobilisations ont également eu lieu. Au Brésil, «Vidas Negras Importam» est le slogan qui a été scandé par des centaines d'habitant·e·s des favelas de Rio qui se sont rassemblé·e·s le dimanche 31 mai au soir devant le siège du gouvernement régional. La tristement célèbre mort de George Floyd aura ainsi eu pour effet de conscientiser une grande partie de l'opinion publique, notamment chez les jeunes, à la nécessité de dénoncer et combattre le racisme institutionnel.

Retrait de la statue du
roi Leopold 2 à Anvers,
en Belgique, suite à des
manifestations.



**Les personnes suivantes
ont participé directement
à la rédaction de cette brochure :**

Omar Aziki, Anne-Sophie Bouvy,
Robin Delobel, Rabia El Houari,
Nathan Legrand, Mats Lucia Bayer,
Mary P., Milan Rivié et Éric Toussaint.

Des relectures ont été effectuées par :

Omar Aziki, Anne-Sophie Bouvy,
Dounia Dorkenoo, Mats Lucia Bayer,
Jean Nanga, Christine Pagnouille,
Adrien Péroches, Claude Quémar
et Éric Toussaint.

Les traductions ont été réalisées par :

Snake Arbusto, Pierre-François Grenson,
Marie Lagatta, Nathan Legrand,
Mats Lucia Bayer, Alberto Nadal,
Christine Pagnouille, Rui Viana Pereira.

Rédaction finale :

Mats Lucia Bayer et Éric Toussaint.

Mise en page :

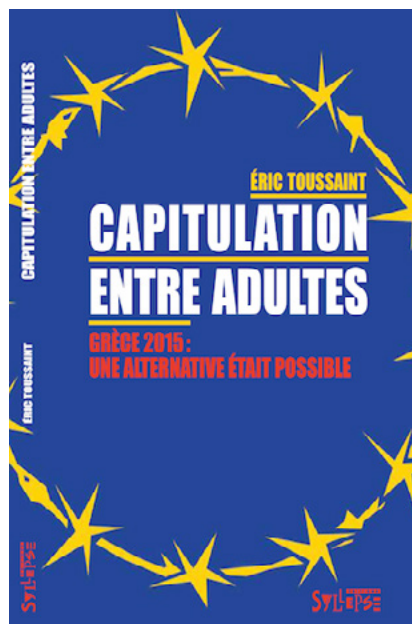
Pierre Gottiniaux



This publication has been co-funded from the European Union. Its contents are the sole responsibility of the CADTM and do not necessarily reflect the views of the European Union.



PUBLICATIONS RÉCENTES DU CADTM



Ce livre présente une explication de ce qui s'est passé avec le gouvernement de Syriza en 2015 en Grèce qui diffère totalement des versions présentées par des protagonistes aussi différents que les autorités européennes, Alexis Tsipras ou Yanis Varoufakis. L'auteur montre aussi qu'une autre voie était possible.

www.cadtm.org/Le-nouveau-livre-d-Eric-Toussaint-Capitulation-entre-adultes-gratuitement-en



Ce document, publié à l'occasion du début de la législature 2019-2024, vise à présenter les constats partagés et les revendications communes de 39 collectifs et organisations à travers l'Europe sur l'enjeu des dettes publiques et privées et sur la nécessité d'un réel contrôle citoyen, tant sur les moyens de financement des États et la gestion des fonds publics, que sur les banques et autres institutions de crédit.

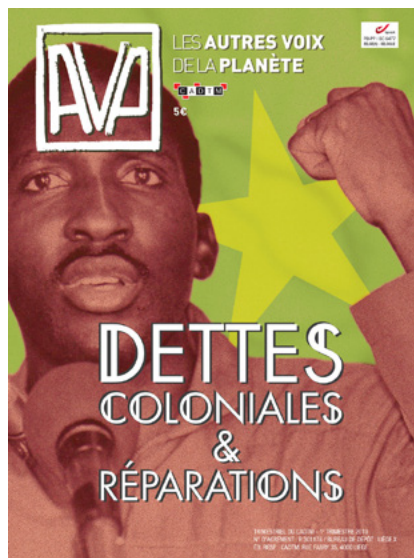
www.cadtm.org/Cahier-de-revendications-communes-Sur-la-dette-et-la-necessite-d-un-reel



LES AUTRES VOIX DE LA PLANÈTE

Le CADTM édite une revue intitulée « Les autres voix de la planète ». Deux fois par an, elle décortique une thématique liée à la dette au travers d'articles, d'analyses, d'exemples... Elle paraît uniquement en français et elle est distribuée aux abonné.e.s, ainsi que lors des activités du CADTM et dans quelques points de vente en Belgique et en France. Les abonné.e.s aux publications du CADTM reçoivent chaque année 2 numéros du magazine *Les Autres Voix de la Planète*, ainsi que 2 autres publications.

www.cadtm.org/Revue-Les-autres-voix-de-la-planete



RECOMMONS EUROPE

L'IMPACT SUR LE SUD DES
POLITIQUES EUROPÉENNES
ET LES ALTERNATIVES
POSSIBLES